

n° 67
avril
2018

2 Billet d'humeur
Brèves de trésorerie

3 Edito

4 à 20 Tables rondes

- Cabinets médicaux et accessibilité aux personnes handicapées
- La solidarité pour les soignants
- Trouble de l'identité sexuelle
- L'indépendance du Médecin du Travail
- Médecin-conseil un métier aux multiples facettes au service de la santé
- Les difficultés du médecin coordonnateur en EHPAD
- La déontologie médicale, notre ADN, entre l'éthique et la morale
- EVALUER les besoins de compensation du handicap
- La place du médecin en ville
- Les soins psychiatriques sans consentement (SPSC)
- La certification électronique des décès

13 à 16 Le CD92OM

20 Tableau départemental

30 Qualifications

33 Nouveaux inscrits

35 Sites distincts

37 Activités des conseillers



**Les tables rondes
du CD92OM :
une belle
rencontre
confraternelle**



d' **Billet** **humour**

Docteur Jean-Alain CACAULT, *Secrétaire Général*

Au Royaume d'UBU

Vous vous souvenez de l'histoire des Horaces et des Curiaces ! la division des uns avait fait le bonheur des autres. Dommage que les médecins l'aient oubliée ! nous avons pour défendre nos légitimes intérêts de nombreux syndicats... un seul aurait suffi. Notre éparpillement fait le bonheur des Hiérarques administratifs de tout poil.

Récemment des sénateurs inspirés (pléonasme) ont envisagé d'imposer aux jeunes diplômés de notre Faculté un stage de deux ans dans les déserts médicaux qu'ils ont eux-mêmes créés en fermant successivement les gares, les postes et enfin les écoles ! Ils oubliaient seulement que nous ne sommes ni fonctionnaires, ni contractuels. Ils oubliaient encore qu'eux-mêmes les sénateurs ont été élus en vertu de principes qu'ils sont censés défendre, au nombre desquels il y a la LIBERTE ! bien sûr, ils arguent du fait que nous avons bénéficié d'études supérieures gratuites, et qu'en conséquence nous devons ce service à l'État. Comme il n'y a rien de gratuit, qui donc a payé nos études ? l'État évidemment ; mais l'ÉTAT n'a pas d'autre argent que celui qu'il perçoit par l'impôt. Et qui paye l'impôt sur le revenu ? : 47% des citoyens dont 100% de médecins ! Ce qui signifie que nous finançons les études de nos successeurs ; cela s'appelle de la solidarité intergénérationnelle et c'est très bien ainsi. Mais il n'y a pas de quoi nous infliger une sanction.

Si par ailleurs, l'État veut se créer une phalange de médecins fonctionnaires à vocation ambulatoire, libre à lui, cela ne nous concerne pas. Notre nouvelle Ministre de la Santé l'a fort bien compris en renvoyant nos trois cent trente-trois sénateurs à leurs inventives réflexions.

Tous les édiles souhaitent assurer à leurs administrés un service de santé adapté à leurs besoins. Mais pourquoi donc les rançonnent-ils quand dans l'exercice de leur fonction, les médecins souhaitent parquer leur véhicule ? N'y aurait-il pas une once de schizophrénie dans cette attitude contradictoire ?

On pourrait également citer l'initiative du Président d'un syndicat médical proposant une version édulcorée du Kâma-Sûtra à l'usage des médecins exerçant en cabinet ! J'aurais également pu mentionner le projet de re certification qui nous laisse perplexe. La place me manque pour citer tous les tourments que l'on promet à nos futurs confrères.

Je conclurai en transposant la célèbre phrase du Président POMPIDOU « si vous voulez avoir des médecins à votre service, cessez de les em.....der »



Brèves de Trésorerie

Docteur Jacques CARDEY, *Trésorier CD92OM*

Chère Conscœur, Cher Confrère,

Désormais, la loi **impose à chaque médecin**, comme à tout professionnel de santé inscrit à un ordre, de déclarer une adresse électronique qui sera mise à la disposition des autorités sanitaires, à leur demande, pour leur permettre de diffuser des messages de sécurité. Nous vous proposons, sauf opposition de votre part, **que ce soit cette adresse électronique de correspondance que vous nous avez fournie qui soit utilisée à cet effet.**

Nous vous invitons à faire enregistrer cette adresse spécifique par votre Conseil départemental :

hauts-de-seine@92.medecin.fr

Elle sera alors transmise au RPPS (répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé), auquel ont accès les autorités sanitaires, à compter du mois de juin 2018, et l'adresse de correspondance que vous avez fournie à l'Ordre sera alors strictement réservée aux échanges ordinaires.

Les adresses électroniques enregistrées dans le RPPS sont des données d'accès restreint, **qui ne peuvent pas être mises à la connaissance du public.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments confraternels les meilleurs.



Editorial

Docteur Christian HUGUE, *Président*

Déjà Platon, dans *le politique* évoquait la nécessité de l'assemblée pour discourir autour d'un sujet donné. Ces réunions s'intègrent dans la démarche du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Hauts-de-Seine d'un rapprochement confraternel afin de se mieux connaître. Il ne s'agit donc pas, à l'instar des célèbres chevaliers en quête du Graal, de garder un secret ! En effet, ce qui aura pu être dit au cours de ces séances a vertu à être découvert par tous, afin de nous enseigner, en favorisant le savoir des uns ou l'expérience des autres dans le seul but d'un partage et d'un enrichissement commun de nos connaissances.

Se connaître d'abord, à travers l'échange, sans notion de formation continue, de DPC ou de quelconques points à gagner, mais pouvoir découvrir vos conseillers ordinaires, les interroger, apprécier leur sens de la communication, leur propension spontanée à partager avec chacun de vous autour d'un thème préalablement déterminé. Les conseillers ordinaires sont vos confrères de proximité et vous les avez élus pour être vos représentants et vous garantir un exercice aussi serein que possible. Il vous appartient donc de venir à ces rencontres pour faire connaissance puisque vous leur avez accordé votre confiance !

S'enrichir ensuite d'une expérience nouvelle ou d'un savoir complémentaire grâce à la participation de chacun dans ce débat ouvert, autour d'une « personne-ressource » choisie pour sa compétence et son sens pédagogique. L'échange doit être nourri et il sera d'autant plus constructif pour chacun qu'il sera porteur de points de vue différents et d'expériences diverses. C'est dans l'altérité et la complémentarité que nous nous construirons, et que nous pourrons grandir ensemble !

Ces tables Rondes, initiées il y a près de 4 ans, en même temps que la naissance de notre site internet et notre décision de création d'un Prix de thèse, constituent un véritable outil de communication avec vous. C'est une pierre à l'édifice confraternel mais c'est aussi une brèche dans la forteresse ordinaire jugée trop souvent encore comme pas assez ouverte à tous ! Nous vous attendons nombreux dans ces échanges au cours d'une soirée, dans ces messages laissés sur notre site, dans vos visites pour nous rencontrer, dans vos appels téléphoniques lorsque vous hésitez sur une démarche particulière, lorsque vous vous sentez en difficulté avec un patient ou un confrère, lorsque vous avez été malmené, injurié ou même violenté, lorsque vous doutez ou que vous vous sentez mal parce que vous vous sentez seul ou abandonné ... Venez nous rencontrer, nous sommes vos confrères dotés d'un sens peu commun de l'altruisme et nous avons les moyens de vous aider.

J'ai choisi de reprendre dans ce bulletin les principaux thèmes et débats qui auront été abordés au cours de ces Tables Rondes que nous maintiendrons bien sûr, dans les années à venir, grâce à votre participation et votre élan confraternel.

Ces Tables Rondes vous permettent en plus de rencontrer vos conseillers ordinaires et d'avoir de ce fait une meilleure appréciation au moment d'une élection. Vous ne confondrez pas l'activité syndicale et l'activité ordinaire, même si de temps en temps la frontière est ténue : à l'Ordre nous restons soumis à la déontologie pour œuvrer ensemble à vous garantir un exercice aussi serein que possible !

Nous sommes au service du médecin, dans l'intérêt du patient !

Sous quelle forme ?

- ◆ Format papier
- ◆ Format dématérialisé : tablette ou sur le site internet du cabinet par ex.

Où ?

- ◆ A l'accueil ou au secrétariat lorsqu'il en existe un.
- Pour les cabinets où un secrétariat physique existe, la ou les secrétaire(s) doit/ doivent être en mesure d'informer les patients sur les modalités d'accessibilité aux différentes prestations du cabinet.
- ◆ Salle d'attente
 - ◆ Sur le site internet du cabinet

Devons-nous craindre des sanctions ?

Oui. Elles sont prévues à l'article L.152-4 du Code de la Construction et de l'Habitation à savoir :

- ◆ Pour les personnes physiques et les personnes morales :
Le manquement aux obligations relatives au registre public d'accessibilité est puni d'une amende de 45 000 euros. Une peine complémentaire d'affichage et de diffusion de la décision de sanction peut également être prononcée.
- ◆ Pour les personnes morales seulement :
Une peine complémentaire d'interdiction, à titre définitif ou pour une durée de 5 ans au plus, d'exercer une ou plusieurs activités professionnelles peut s'ajouter à ces différentes sanctions.

ATTENTION !

Des sollicitations financières frauduleuses, de la part de sociétés, circulent (courrier, courriel, fax, téléphone) sur le sujet, couplé ou non à l'agenda d'accessibilité programmé.

Donc SOYEZ VIGILANTS !

Mes remerciements à notre équipe d'avocates pour son aimable participation.



La solidarité pour les soignants

Docteur Jacques CARDEY, *Trésorier Membre de la Commission d'Entraide, Référent MOTS (Médecin Organisation Travail Santé)*

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), la CARMF, le CNG (Centre national de Gestion des praticiens hospitaliers) ont créé au 1^{er} janvier 2018 un service d'appel unique d'aide et d'assistance pour les médecins et ce numéro est le **0800 800 854**.

Le 13 mars 2018, se sont réunis des membres du CNOM et notamment les responsables du pôle entraide, des associations d'entraide aux médecins (notamment MOTS), des acteurs de l'entraide et du soin aux soignants, des représentants d'autres Ordres de santé (Infirmiers, Kinésithérapeutes). Il fallait créer une harmonisation sur l'ensemble du territoire et une nouvelle fédération a ainsi vu le jour regroupant les forces vives de l'entraide : le Programme Aide Solidarité Soignants ou PASS va donc assurer cette tâche en s'articulant notamment sur ce numéro unique d'appel.

L'entraide est une mission pour le CNOM, comme pour l'ensemble des Conseils Départementaux, qui ont chacun un pôle ou une commission d'entraide. Nous devons accompagner les consœurs et les confrères tout au long de leur carrière y compris lors de leur formation, période particulièrement difficile pour un certain nombre d'étudiants et d'internes

comme en témoigne notamment L'Intersyndicale Nationale des Internes et son président le Dr. J-B. Bonnet lors d'une réunion débat s'étant déroulée à l'initiative du CNOM à Paris, le 10 avril 2018.

Une première démarche concrète du CNOM a été de signer une charte pour l'accueil anonyme des médecins au sein des Unités de Soins Pour les Soignants (USPS) : ces unités accueillent les médecins en souffrance dans un délai maximum de 72 h, en intégrant les spécificités de notre profession, tant sur le plan organisationnel que sur le plan organique, et s'engagent à préserver le libre choix du médecin hospitalisé. Le CNOM, pour sa part, s'engage à fournir un annuaire national de ces USPS aux différents partenaires du PASS.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des Médecins participe à cette action fondamentale d'Entraide en restant à votre écoute ; l'interrelation des Médecins entre eux au sein de notre département est fondamentale, chacune et chacun d'entre nous peut avoir connaissance d'une souffrance ressentie par une consœur, un confrère et doit pouvoir alerter afin que des solutions concrètes puissent être mises en route.



Troubles de l'identité sexuelle : quels liens avec la médecine ?

Docteur Bernard CORDIER, *Psychiatre*

Pour répondre à cette question, revenons sur les circonstances et les modalités de l'entrée de ce trouble dans la médecine.

Tout d'abord au XIX^e siècle, se sentir du sexe opposé à celui de son corps était considéré comme un délire puis une perversion. Ensuite, lorsque des interventions chirurgicales de changement de sexe ont été réalisables (dans les années 1950), elles étaient interdites en France, passibles de poursuite pour crime de castration et donc



réalisées au Maroc par un chirurgien français (celui qui a opéré « Coccinelle »). En 1982, le sénateur Caillavet a fait une proposition de loi pour autoriser ce traitement hormono-chirurgical et le changement d'état civil mais le Conseil d'Etat s'y est opposé, estimant qu'il y avait trop peu de cas et que cette question était en pleine évolution. C'est alors que le ministère de la santé a établi le protocole avec la CNAM, toujours en vigueur, imposant une évaluation de deux ans avant toute décision opératoire et la rédaction d'un certificat cosigné par endocrinologue, chirurgien et psychiatre, concluant en faveur de l'indication de ce traitement.

Le trouble précoce de l'identité sexuelle a été admis comme ALD (23) en 2004 mais en 2009, à l'occasion de la première journée mondiale de lutte contre

l'homophobie, Madame Bachelot a voulu « dépsychiatriser » ce trouble comme l'avait été 50 ans plutôt l'homosexualité, même s'il s'agit d'un amalgame, et ce trouble est ainsi devenu une ALD (31) hors liste dont la demande appartient au médecin traitant. La même année, l'HAS a fait un rapport sur la situation et les perspectives de cette prise en charge. En 2010 était créée la Société Française d'études et de prise en charge de la transsexualité, devenue transidentité (la SOFECT).

Aujourd'hui, nous constatons une augmentation du nombre des demandes, notamment par les adolescents... mais aussi par des seniors ! Nous avons appris par la CNAM qu'en 2016 il y avait eu 1927 personnes en ALD pour cette raison et que 165 interventions chirurgicales avaient été prises en charge. Il s'agit donc bien d'une « maladie rare » mais on en parle beaucoup. Cette question a été débattue lors d'une table ronde organisée par notre Conseil Départemental le 8 septembre 2015 (cf. compte rendu dans notre bulletin numéro 61 de janvier 2016).

Petites Annonces

Remplacements

LA GARENNE COLOMBES (92- HAUTS DE SEINE)

Recherche remplaçant/remplaçante pour congé maternité (+ possibilité de remplacement régulier au décours)
Cabinet entièrement informatisé, consultations sur RDV uniquement, pas de visites
Prise de RDV en ligne + télésecrétariat
Patientèle jeune et variée
Congé maternité de mars à août 2018
Contact : Docteur SEBBAN-ZANA Chloé ☎ 06 50 78 46 05 ✉ sebban.chloe@gmail.com



L'indépendance du Médecin du Travail

Docteur Marie GUILLOT, *Conseiller Ordinal*

Titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine, également d'un certificat d'études spécialisées (CES) ou d'un diplôme d'études spécialisées (DES) de Médecine du Travail ou de son équivalent, le Médecin du Travail, est un acteur central de la prévention des risques professionnels.

Il anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire composée d'une secrétaire médicale, d'une infirmière, d'une équipe de préventeurs, de psychologue du travail, d'une cellule maintien en emploi, et d'une assistante sociale...

Le Code de la Santé Publique et le Code du Travail garantissent son indépendance professionnelle.

Comme tout médecin, il est soumis au secret professionnel et il bénéficie d'un statut spécifique et protecteur en cas de rupture de contrat de travail.

En fonction de la connaissance des conditions de travail et des risques professionnels des différents postes de l'entreprise dont il a la charge, lui incombe la responsabilité de fixer, pour chaque salarié, la périodicité et les modalités de suivi selon son état de santé.

Pour rappel, et en application du décret du 27 décembre 2016, la visite d'information et de prévention se substitue à l'ancienne visite d'embauche systématique ; elle est réalisée au plus tard dans les 3 mois après l'arrivée du salarié dans l'entreprise

S'agissant des salariés soumis à des risques particuliers (moins de 18 ans, postes exposés à l'amiante, au plomb, aux substances cancérigènes...), une visite tous les 4 ans est instaurée après celle de l'embauche, dont une intermédiaire tous les 2 ans, réalisée par un autre professionnel de santé (*IDEST* (infirmière diplômée en santé au travail), interne en médecine, collaborateur médecin) Les modalités de suivi sont équivalentes ; quel que soit le contrat (CDI, CDD ou Intérim).

La procédure d'Inaptitude se déroule dans le cadre d'une concertation accrue et d'échanges formalisés entre médecin du travail, salarié et employeur.

À tout moment, un salarié peut, à sa demande ou à celle de son employeur, bénéficier d'une visite médicale avec le médecin du travail.



Le médecin du Travail est seul responsable de la rédaction des protocoles de suivi destinés aux autres professionnels de santé (*IDEST*, Collaborateur Médecin, Interne en Médecine du Travail) et il doit veiller à leur bonne application en assurant une coordination régulière avec les

membres de l'équipe.

Il reste indépendant en qualité de médecin du travail dans l'exercice de ses missions mais également en qualité de salarié d'un service interentreprises ou dans le cadre d'un service autonome. Il demeure alors subordonné au niveau de l'organisation Administrative, à l'employeur : projets de service, CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), décisions au sein des Instances telles que la CMT (Commission Médico Technique), rythme des visites médicales dans la planification des vacances...

Le Médecin du Travail reste indépendant par le biais ;- de priorités bien définies : organisation des visites médicales, tiers temps, choix d'interventions au sein des entreprises... Et cette indépendance ne peut être contournée par d'autres instances : l'employeur (à travers la mise en place de démarches qualité, la mise en place de certains protocoles) ou la Sécurité Sociale (reprise de travail, mise en invalidé ou autres décisions relevant du Code de La Sécurité Sociale).

L'indépendance du médecin du travail n'a de sens que dans sa mission de protection de la santé du salarié au travail.



Médecin-conseil un métier aux multiples facettes au service de la santé

Docteur Claire CHONOWSKI-GERMAIN,
Médecin-conseil chef de service. Échelon local du Service Médical des Hauts de Seine

Le métier de médecin-conseil comporte 4 volets :

Être en relation avec les assurés sociaux en s'assurant de la conformité, de la qualité et de la sécurité des soins présentés au remboursement et en vérifiant l'adéquation de l'état de santé du patient à la prestation et à la réglementation (en le convoquant si besoin).

Accompagner les médecins en ville et à l'hôpital en les sensibilisant aux référentiels de bonnes pratiques médicales établies par la profession, au respect des conditions de prise en charge et aux dispositifs conventionnels.

Intervenir dans l'offre de services en santé en agissant sur la coordination (service d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation, prévention de la désinsertion professionnelle) et en permettant aux assurés de bénéficier d'un accompagnement concerté avec les différents intervenants médicaux et adapté à leur situation.

Contrôler l'activité des établissements de soins, des professionnels de santé et des patients en intervenant auprès de ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Ce métier s'inscrit dans le domaine de :

- la maîtrise médicalisée des dépenses de santé
- la gestion du risque

Cet enjeu nécessite la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du système de soins :

- Les assurés,
- Les professionnels de santé,
- L'Assurance Maladie.

Les assurés sont sensibilisés aux enjeux de Maîtrise Médicalisée des Dépenses de Santé grâce :

- à leur médecin traitant,
- au parcours de soins coordonné,
- aux campagnes d'information notamment sur le bon usage des médicaments et sur les actions de prévention.

L'engagement des professionnels de santé dans ces actions se décline au travers des conventions régissant les rapports entre l'Assurance Maladie et les professionnels de santé.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter
le Dr Claire CHONOWSKI-GERMAIN
au 01 78 66 11 35



est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins -
51, rue Baudin 92300 Levallois-Perret - Tél. : 01 47 33 55 35

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION et RÉDACTEUR EN CHEF : Christian HUGUÉ

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Stéphanie SÉGUIN

COMITÉ DE RÉDACTION : Jean-Alain Cacault, Jacques Cardey, Tanguy Kerneis, Philippe Bidault,
Joël Bardel, Armand Semerciyan, Véronique Thys, Jean-Luc Leymarie

ASSISTANTES DE RÉDACTION : Pascale Barère, Annette Perotti, Zahira Bahtit

SUGGESTION D'ILLUSTRATIONS : Jean-Pierre Gaston-Carrere

CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION : Imp. Chauveau - 2, rue du 19 Mars 1962 - 28630 Le Coudray



Les difficultés du médecin coordonnateur en EHPAD

Docteur Claude RABATEL, *Médecin Coordonnateur*

L'innocent médecin coordonnateur qui débarque en EHPAD ignore les épreuves qui l'attendent dans cet univers impitoyable.

- **La difficulté de préserver son indépendance professionnelle** : parmi les missions qui incombent au médecin coordonnateur, figure celle de vérifier lors des visites de pré admission l'adéquation entre les l'état de santé des personnes à accueillir et les possibilités de l'établissement. Le pauvre médecin croit naïvement être libre de sa décision concernant une admission potentielle. Que nenni ! Le vilain directeur, auquel il est subordonné par un lien hiérarchique, n'hésitera souvent pas à lui faire comprendre par d'ignobles pressions que *le taux d'occupation* est bien plus important que ses scrupules basement médicaux... Par ailleurs d'autres surprises attendent notre novice. Il découvrira que ses décisions se trouvent parfois contrecarrées par d'autres soignants (IDE, IDEC...) quand ce ne sont pas des non soignants. Certaines familles même étrangères au milieu des soins, veulent gérer la prise en charge médicale à la place du médecin (à l'instar de l'ignoble Iznogoud qui voulait être Calife à la place du Calife...) et «puisque' elles payent ont tous les droits et leurs exigences doivent être satisfaites ! »
- **Le médecin devra combattre sur tous les fronts pour faire respecter le secret médical** : cela va des dossiers de pré admission qui circulent avec le volet médical non protégé, des directeurs qui se fauillent sournoisement pour prendre part aux réunions de transmissions médicales, exigent de tout savoir des pathologies et traitements des résidents. La différence entre *secret professionnel* et *secret médical* est souvent incomprise !

Les familles réclament souvent l'accès aux informations médicales de leurs parents (hors les personnes bien entendu qui disposent du droit que leur donne celui d'être *représentant légal* ou *personne de confiance* de leur proche). Comme en secteur libéral, le médecin coordonnateur ne doit pas «négocier avec les terroristes» et résister aussi parfois aux attaques récurrentes des compagnies d'assurance qui tentent de lui soutirer des informations médicales détaillées concernant les résidents qu'elles assurent...

- **Les difficultés confraternelles avec les médecins traitants** ; le médecin coordonnateur doit veiller à la qualité de la prise en charge au niveau institutionnel. Certaines de ses missions cependant peuvent se transformer en raids kamikazes avec ses confrères médecins traitants (il faut toujours se méfier de ses amis !). Le médecin coordonnateur doit *veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques, veiller à l'adaptation aux principes gériatriques de prescription*, ou en situation d'urgence peut être amené à prescrire lui-même. Les interventions du médecin coordonnateur dans ces contextes peuvent ainsi parfois aboutir à des situations conflictuelles avec ses confrères. Ces derniers attachés à leur propre indépendance professionnelle considèrent que les médecins coordonnateurs font parfois ingérence dans leur pratique ...

La vie du médecin coordonnateur en EHPAD n'est pas un long fleuve tranquille mais heureusement avec de la communication, de la diplomatie (sauf encore une fois envers les terroristes) ces situations demeurent graves mais rarement désespérées et ce métier est passionnant !





La déontologie médicale, notre ADN, entre l'éthique et la morale

Docteur Jean-Marie FAROUDJA

Président de la Section Éthique et Déontologie, Conseil National de l'Ordre des médecins

Pour nous, médecins, astreints aux règles de la profession, en lisant le Serment d'Hippocrate (V^e siècle av J.-C.) on découvre à la fois honneur et menace ...

Puis, le Code d'Hammourabi (1752 av J.-C.), le Serment d'Assaph (VII^e siècle), la prière de Maïmonide (XVII^e siècle) ont écrit des règles de bonne conduite.

Au XIX^e siècle, Jérémy Bentham (1825) et Max Simon (1845) ont rédigé des traités de déontologie (à lire !). Ils furent ainsi les pionniers de la mise en forme des principes qui s'imposent au médecin. Celui-ci peut, ou doit... faire ou ne pas faire.

Bien plus tard apparaîtra la Déclaration de Genève, (ou Serment de Genève 1948), version moderne du Serment d'Hippocrate, plus contemporaine, plus universelle, et mise à jour régulièrement (Octobre 2017) par l'intermédiaire de l'Association Médicale Mondiale.

Morale, déontologie, éthique... ces mots si souvent prononcés dans notre exercice méritent d'être définis car la frontière peut paraître parfois un peu floue.

De la morale (*mores* en latin : mœurs...), on pourrait énoncer qu'il s'agit d'un ensemble de règles, de valeurs, de principes et de devoirs qui permettent à chacun de rester critique face à ce qui est bien et ce qui est mal et que le nécessaire « vivre ensemble » oblige à respecter. La morale n'est évidemment pas spécifique de tel ou tel individu ou groupe.

L'éthique (*êthos* en grec, qui signifie aussi mœurs) n'est pas la morale. C'est « ...une réflexion active, collective et constructive sur les valeurs qui conditionnent le respect et le souci de l'Autre ». (Pr Jean-Marie Mantz).

Quant à la déontologie (*deontos* en grec, devoirs et *logos*, discours), il s'agit d'un ensemble d'obligations qui s'imposent à un métier (médecins, avocats, etc.) en tant que valeurs fondamentales d'un groupe ou d'une profession, règles réunies dans un Code tel que celui que nous fréquentons au quotidien.

Son non-respect entraîne des sanctions délivrées par des juridictions disciplinaires spécifiques. Enfin, d'autres juridictions, en application des codes en vigueur peuvent aussi sanctionner conjointement des manquements à certaines règles établies qu'il s'agisse de fautes civiles, administratives, ou pénales.

Ce que l'on attribue au disciple de Cos se retrouve peu ou prou dans les codes successifs de notre profession depuis 1947 et dans la loi de démocratie sanitaire de 2002. Rappelons que le code de déontologie médicale est inscrit dans la partie réglementaire du CSP depuis 2004. (Articles R4127-... numéro de l'article du code)

Nos jeunes confrères sont toujours surpris de retrouver dans le Serment qu'ils prononcent solennellement des éléments qu'ils retrouvent dans le Dalloz. Certes, certains passages obsolètes de ce texte historique, symbolique, emblématique de notre vieux métier, les font sourire mais l'ensemble ne les laisse pas indifférents. Il serait dommage de ne pas le conserver ainsi !

Et lorsque l'on parle de déontologie tout le monde sait bien de quoi il s'agit. On évoquera toujours la médecine et ceux qui la pratiquent. Et lorsque plainte est portée à l'encontre d'un médecin, déontologie et Hippocrate sont volontiers associés.

Mais le code de déontologie des médecins n'est pas gravé dans le marbre. Il doit être régulièrement revisité et ses commentaires adaptés à l'évolution de la médecine, des techniques, des lois et de la société. Ainsi, par exemple, les articles relatifs à la fin de vie (2016) ou aux avancées des lois de bioéthique (2011 en attendant 2018).

Lorsqu'on se tourne vers l'éthique c'est qu'il s'agit de questionnements sans réponse évidente, dans la recherche du « *bien agir* », d'agir le mieux possible face à des situations concrètes et complexes où chacun apporte sa contribution. Les questions éthiques peuvent servir à élaborer ultérieurement des recommandations, des règles et des lois ; il en est ainsi de celles de bioéthiques qui visent à accorder les progrès de la science et les souhaits sociétaux avec des textes législatifs.

Mais, quand bien même certains articles du code de déontologie médicale évolueraient, certains principes constituent les piliers de la morale médicale. Il en est ainsi, entre autres, du secret médical, de l'indépendance du médecin, de la non-discrimination, du respect de la personne humaine et de la vie, du refus de provoquer délibérément la mort.

On peut bien sûr se poser des questions alors que l'intelligence artificielle tend à envahir notre espace. Sans doute faudra-t-il inventer une e-déontologie capable de traiter des situations qui ne manqueront pas de se poser. Le secret ? Le partage d'informations ? Les data et leur utilisation ? Le respect de l'anonymat...

Les principes éthiques d'autonomie, de bienfaisance, de non-malfaisance, de justice et d'équité doivent nous faire refuser des décisions ou des textes susceptibles d'aller à leur rencontre. C'est notre devoir de nous y opposer autant que faire se peut.

Ainsi, morale, éthique et déontologie constituent bien notre ADN. Ces principes doivent être transmis et reçus en héritage par ceux qui nous rejoignent.

Médecins...que serions-nous sans ces règles ?

Face à nos obligations et devoirs contenus dans nos obligations déontologiques, face à la morale qui régit la profession, face aux dilemmes éthiques que nous nous efforçons de résoudre, nous sommes régulièrement opposés les droits des patients.

Acceptons cette dissymétrie. Elle est le prix de l'auréole qui nous est encore attribuée par ceux qui nous accordent leur confiance. Soyons fiers du métier que nous exerçons pour pouvoir à chaque instant de notre vie renouveler ce serment, certes poussiéreux, mais tellement éloquent...et gratifiant !

« *Eh bien donc, si j'exécute ce serment et ne l'enfreins pas, qu'il me soit donné de jouir de ma vie et de mon art, honoré de tous les hommes pour l'éternité. En revanche, si je le viole et que je me parjure, que ce soit le contraire* ». (Hippocrate)



EVALUER les besoins de compensation du handicap

Docteur Fabienne HABERT, *Médecin coordinateur MDPH 92*
Conseiller Ordinal

Le cœur de métier de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



Les MDPH, créées par la loi de 2005, ont remplacé, dans chaque département, les COTOREP et les CDES et sont devenues le lieu dédié d'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap. Pour solliciter la MDPH, les personnes doivent constituer un dossier comprenant 4 pièces obligatoires : Un formulaire de demande, un certificat médical, une copie de pièce d'identité et de justificatif de domicile.

Depuis septembre 2017, un nouveau formulaire de demande est mis en place pour passer d'une logique de demande de prestation à une logique de prise en compte de la globalité des besoins d'une personne handicapée. La personne peut y exprimer plus facilement sa situation, ses besoins et ses attentes sur les aspects de sa vie quotidienne, de sa vie scolaire ou de sa vie professionnelle. Il conserve cependant pour la personne, la possibilité de faire une demande de prestation ciblée.

Un nouveau certificat médical, plus détaillé, permet un recueil plus précis du retentissement fonctionnel, qui peut être très variable d'une personne à l'autre pour un diagnostic médical identique. Ce certificat médical peut désormais être téléchargé, rempli en ligne avant d'être imprimé et conservé dans le SI du cabinet médical.

Ce n'est pas le diagnostic qui va entraîner de fait une reconnaissance de handicap mais c'est la limitation d'activité et/ou la restriction de la participation à la vie sociale (dont la durée prévisible doit être de plus d'un an au moment de la demande) subi dans l'environnement de la personne, du fait d'une ou plusieurs altérations substantielles de fonctions qui vont constituer un handicap.

Le certificat médical a ainsi une validité de 6 mois car le retentissement, même si la pathologie ne change pas, peut augmenter ou à l'inverse diminuer, et entraîner alors une éventuelle modification des droits pour la personne. Si la situation ne change en rien, le médecin peut, pour un renouvellement, faire un certificat simplifié en répondant négativement aux 3 questions concernant un éventuel changement sur l'état de santé, le retentissement et la prise en charge thérapeutique.

L'EPE de la MDPH 92, comporte une cinquantaine de personnes dont une quinzaine de médecins (la plupart à temps partiel) mais aussi des psychologues, des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux, des enseignants.... C'est en croisant leur regard que ces différents professionnels s'attachent à identifier au mieux les besoins de la personne en situation de handicap et à proposer des solutions de compensation pour l'aider à réaliser son projet de vie. Ainsi, plus l'EPE aura accès à des éléments descriptifs complets des différentes déficiences et incapacités de la personne et de leur retentissement sur sa vie quotidienne et sociale, plus rapide et plus fiable sera son évaluation.

Les réponses élaborées par l'EPE aux différents besoins d'une personne vont s'appuyer sur des outils et référentiels nationaux (guide barème, guide d'éligibilité ...) et se basent sur l'évaluation d'un taux d'incapacité et/ou sur des critères d'éligibilité. Selon la situation, les réponses peuvent être très variées : aménagement de la scolarité avec attribution d'un auxiliaire de vie scolaire, aide financière pour l'achat d'une aide technique, orientation vers un emploi en milieu protégé ou vers une formation professionnelle dans le cadre d'une reconversion du fait du handicap.....

L'EPE est vigilante à proposer les différentes prestations pour des durées les plus adaptées à chaque situation en tenant compte des possibilités d'évolution, et du cadre juridique d'application de chaque prestation, afin d'éviter au maximum aux personnes des démarches trop fréquentes.

En 2017, la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH des Hauts-de-Seine a pris environ 82 000 décisions concernant plus de 32 200 personnes dont près de 8 700 enfants.

Si besoin, vous pouvez demander à être contacté par un médecin de la MDPH par le biais du mail suivant :

partenairesmdph@mdph92.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>

<https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/formulaire-et-certificat-medical-les-nouveaux-doc>



La place du médecin en ville

Docteur Éric CASTIGNOLI,
Ex Conseiller Ordinal, Conseiller Municipal



Jamais au cours des dernières décennies, la médecine n'a connu une évolution aussi rapide. Les progrès technologiques sont fulgurants. Pour autant ils ne sont pas uniformément partagés et ne peuvent en aucun cas être appréhendés hors de tout contexte social et spatial.

En France, la santé reste essentiellement curative et les cloisonnements entre la santé, le social et le médico-social qui persistent sont probablement une des explications au fait que le corps médical soit peu impliqué dans le fonctionnement des territoires. En termes de gestion et de planification territoriales, le champ de la santé médicale continue à se focaliser sur la carte hospitalière en négligeant le reste et notamment l'accès aux soins pour tous, la loi HPST (2009) si elle marque des progrès (rapprochement du sanitaire et du médico-social) ne résout pas tout et laisse peu de temps aux acteurs de terrain pour réfléchir à leurs pratiques et les modifier. En effet, ils doivent répondre aux injonctions immédiates de la nouvelle tutelle qu'est l'agence régionale de santé.

La réduction des temps d'hospitalisation par le développement du secteur ambulatoire, mais aussi la tarification à l'activité déplace de nombreux soins vers le domicile. Cela génère de nouvelles missions pour les médecins de ville.

En effet la ministre des solidarités et de la santé, Agnès BUZYN estime que les médecins libéraux ont un rôle fondamental à jouer dans la stratégie nationale de la santé, notamment dans la prévention et dans le maintien le plus longtemps possible du patient à

domicile et l'amélioration des parcours de soins coordonnés.

On voit que le travail du médecin devient multiple, médical bien sûr mais aussi social et administratif. Par exemple, pour le maintien à domicile des personnes âgées, le médecin assure bien entendu les fonctions classiques de diagnostic et de traitements, en tenant compte des spécificités propres à la personne âgée.

Il a également un rôle de prévention important pour prévenir ou limiter la perte d'autonomie. En cas de maladie sévère ou d'accident, c'est lui bien sûr qui prendra la décision éventuelle d'hospitaliser. Enfin, parce qu'il connaît en général bien les conditions de vie de la personne âgée, le médecin traitant peut être un interlocuteur privilégié dans la décision de maintien à domicile ou de placement en établissement. Il a également le rôle de coordinateur du parcours de soins.

La personne âgée a souvent besoin de soins multiples, aussi le médecin a un rôle de coordinateur du parcours de soins (a noté que les facilités de stationnement des professionnels de santé n'existent plus et sont assujetties à la bienveillance des maires).

Toutes ces missions sont chronophages et demandent des moyens matériels et financiers accrus. Le mode d'exercice des médecins libéraux et en particulier généralistes va vraisemblablement fortement évoluer dans un avenir proche (l'exercice en équipe par exemple) pour permettre aux médecins de continuer à délivrer une médecine de qualité

Composition du CD92

BUREAU



Dr. Christian HUGUE
PRESIDENT



Dr. Jean-Alain CACAULT
SECRETAIRE GENERALE



Dr. Jacques CARDEY
TRESORIER



Dr. Armand SEMERCIYAN
VICE PRESIDENT
PRATIQUE MEDICALE



Dr. Véronique THYS
VICE PRESIDENTE
ETHIQUE



Dr. Philippe BIDAULT
SECRETAIRE
GENERAL ADJOINT



Dr Jean Luc LEYMARIE
SECRETAIRE
GENERAL ADJOINT



Dr Tanguy KERNEIS
TRESORIER ADJOINT



Dr Joël BARDEL
RESPONSABLE COMMUNICATION

CONSEILLERS TITULAIRES

Dr André CHEVRANT-BRETON
Dr Joëlle DECAMPS LE CHEVOIR
Dr Xavier GRAPTON
Dr Lucie JOUSSE
Dr Fabienne LALLOUET
Dr Armelle de LA ROCHEBROCHARD
Dr Sabine MONIER
Dr Roland NOEL
Dr Benoît Jerry PAPON
Dr Sophie PELLETIER
Dr Maryse RAMBAUD-DEBOUT
Dr Mireille REA
Dr Brigitte ROCHEREAU
Dr Jacques SIBEUD
Dr Denis VAILLANT

CONSEILLERS SUPPLEANTS

Dr Richard BERTRANDON
Dr Gérard BIRO
Dr Sabiha BOUKASSEM
Dr Isabelle CATONI
Dr Véronique CHARLOT
Dr Philippe COSTIL
Dr Gérard-Henri GENTY
Dr Marie GUILLOT
Dr Fabienne HABERT
Dr Jean-Paul HAMON
Dr Mai An Ngoc HUYNH
Dr Alexis MARION
Dr Jean-Philippe MONPEZAT
Dr François ROMAIN
Dr Jacques SEE
Dr Fabien TEBOUL
Dr Maurice TOPCHA

Dr. Michel LEGMANN - **PRESIDENT D'HONNEUR**
Dr. Philippe HERMARY - **TRESORIER D'HONNEUR**
Dr. Yann LEFEBVRE - **VICE PRESIDENT D'HONNEUR**
Dr Jean-Pierre GASTON-CARRERE – **VICE PRESIDENT D'HONNEUR**
Dr Bruno VUILLEMIN – **CONSEILLER D'HONNEUR**



- ① Dr Fabienne LALLOUET, titulaire, radiologue libérale, Neuilly
- ② Dr Fabienne HABERT, suppléante, MG salariée, Nanterre
- ③ Dr Jacques SEE, suppléant, gastro-entérologue libéral, Neuilly
- ④ Dr. Jean-Alain CACAULT, *Secrétaire Général*, gynécologue salarié
- ⑤ Dr. Jacques CARDEY, *Trésorier*, gastro-entérologue mixte, Bagneux
- ⑥ Dr. Sabine MONIER, titulaire, ORL mixte, Courbevoie
- ⑦ Dr. Denis VAILLANT, titulaire, ORL libéral, Nanterre
- ⑧ Dr Isabelle CATONI, suppléante, dermatologue libérale, Neuilly
- ⑨ Dr Lucie JOUSSE, titulaire, MG libérale, Boulogne
- ⑩ Dr Marie GUILLOT, suppléante, médecin du travail salarié, Neuilly
- ⑪ Dr Sabiha BOUKASSEM, suppléante, MG mixte, Neuilly
- ⑫ Dr Mai An Ngoc HUYNH, suppléante, MG libérale, Boulogne
- ⑬ Dr. Véronique THYS, *Vice-Présidente*, MG libérale, Nanterre
- ⑭ Dr. Christian HUGUE, *Président*, angéiologue mixte, Sceaux



- ⑮ Dr. Armand SEMERCIYAN, *Vice-Président*, MG libéral, Clamart
- ⑯ Dr. Richard BERTRANDON, suppléant, MG retraité, Garches
- ⑰ Dr. Jacques SIBEUD, titulaire, MG libéral, Neuilly
- ⑱ Dr. Philippe BIDAULT, titulaire, MG libéral, Rueil Malmaison
- ⑲ Dr. Mireille REA, titulaire, MG retraitée, Clichy
- ⑳ Dr. Xavier GRAPTON, titulaire, rhumatologue mixte, Colombes
- ㉑ Dr. Alexis MARION, suppléant, pédiatre libéral, Levallois
- ㉒ Dr. Brigitte ROCHEREAU, titulaire, MG libérale, Antony
- ㉓ Dr. Jean Luc LEYMARIE, titulaire, MG libéral, Rueil-Malmaison
- ㉔ Dr. Sophie PELLETIER, titulaire, gastro-entérologue mixte, Neuilly
- ㉕ Dr. Joëlle DECAMPS LE CHEVOIR, titulaire, angiologue mixte, Issy les Moulineaux
- ㉖ Dr. Tanguy KERNEIS, titulaire, MG libéral, Boulogne
- ㉗ Dr. Armelle de LA ROCHEBROCHARD, titulaire, MG libérale, Puteaux
- ㉘ Dr. Joël BARDEL, suppléant, psychiatre libéral, Levallois
- ㉙ Dr. Benoît Jerry PAPON, titulaire, MG libéral, Neuilly

LES AVOCATS

M^e Catherine PALEY-VINCENT
M^e Agnès SCHMITZ-SCHWEITZER
M^e Nathalie BOUDET-GIZARDIN
M^e Charlotte COBLENCÉ-FOUQUE
M^e Isaura BOUVIER



LE SECRETARIAT

Pascale BARERE – Secrétariat du Président et du Secrétaire Général
Zahira BAHTIT – Comptabilité générale
Annette PEROTTI – Inscription – changements adresse et activité
Stéphanie SEGUIN – Contrats – qualifications - transferts
Shirley LUDOVICUS – Cotisations - Plaintes
Emilie GLIERE – Contrats de remplacement



LES COMMISSIONS

COMMISSION DE CONCILIATION ET DES LITIGES

Docteurs Gérard GENTY, Maryse RAMBAUD-DEBOUT, Jacques SEE, Denis VAILLANT

COMMISSION D'ENTRAIDE/SECURITE/PREVENTION

Docteurs Jacques CARDEY, Xavier GRAPTON, Lucie JOUSSE, Tanguy KERNEIS, Denis VAILLANT

COMMISSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Docteurs Véronique THYS, Fabienne LALLOUET, Joëlle DECAMPS LE CHEVOIR

COMMISSION DES CONTRATS/RELATIONS EXTERIEURES

Docteur Jean-Alain CACAULT, Jean-Luc LEYMARIE, Maurice TOPCHA, Richard BERTRANDON, Roland NOEL

COMMISSION PERMANENCE DES SOINS/ARS/CPL

Docteurs Armand SEMERCIYAN, Richard BERTRANDON, André CHEVRANT-BRETON, Mireille REA, Fabien TEBOUL

COMMISSION INSCRIPTION

Docteurs Christian HUGUE, Jean-Alain CACAULT, Jacques CARDEY, Véronique THYS, Armand SEMERCIYAN, Roland NOEL, Mireille REA

COMMISSION RELATION AVEC LES MEDIAS

Docteurs Christian HUGUE, Joël BARDEL, Brigitte ROCHEREAU, Fabienne HABERT, Roland NOEL, Véronique THYS, Mai an Ngoc HUYNH

Liquidateur des dépenses : Docteur Xavier GRAPTON

Ordonnateur des dépenses : Docteur Philippe BIDAULT

Conseil Départemental des Hauts de Seine de l'Ordre des Médecins

51 rue Baudin – 92593 LEVALLOIS-PERRET

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

☎ 01.47.33.47.47

hauts-de-seine@92.medecin.fr

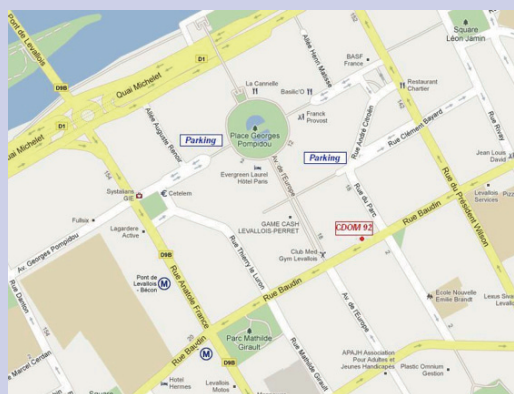
Accès

> En voiture

Parking du Mail au bout de la rue du Parc
(à côté du Monoprix)

> En transports en commun

Métro ligne 3 - Pont de Levallois-Bécon





Les soins psychiatriques sans consentement (SPSC)

Docteur Véronique CHARLOT, *Praticien Hospitalier, Hôpital Louis Mourier
Conseiller Ordinal*

La loi N° 2011-803 du 5 juillet 2011 est relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ; certaines dispositions ont été changées par la loi du 27 septembre 2013. La loi d'origine du 30 juin 1838, dite loi Esquirol prévoyait pour chaque département un établissement public destiné à recevoir et soigner les aliénés sous deux modes de placement, volontaire et d'office. L'hospitalisation libre n'est apparue qu'en 1951. La loi du 27 juin 1990, dite loi Evin, considère finalement l'hospitalisation libre comme mode normal d'hospitalisation en psychiatrie. La loi du 5 juillet 2011 concerne les patients ne pouvant consentir aux soins considérés comme nécessaires par l'équipe médicale : ils les refusent (le déni ou l'anosognosie étant fréquemment présents chez les patients souffrant de pathologies psychiatriques) ou sont dans l'incapacité de prendre la décision de se soigner (étant inconscients de la réalité ou de la gravité de leur pathologie ou de ses conséquences), ou encore ne peuvent se décider aux soins du fait de leur ambivalence.

Dans quelles situations cliniques peut-on être amené à mettre en œuvre des soins sous contrainte ? Elles sont nombreuses et diverses. On peut citer les épisodes dépressifs avec une souffrance morale intense, la présence d'idées suicidaires ou encore la présence d'un délire de culpabilité. Les épisodes maniaques peuvent entraîner une agitation psychomotrice importante, des conduites agressives ou des idées délirantes à l'origine d'une mise en danger de soi-même ou d'autrui justifiant une contrainte. Pour les patients souffrant de schizophrénie, des SPSC seront indiqués devant l'intensité des symptômes dissociatifs, déficitaires ou de désorganisation, la présence d'idées délirantes non critiquées avec adhésion forte, voire d'injonctions hallucinatoires. D'autres pathologies peuvent nécessiter la mise en œuvre de SPSC comme la psychose puerpérale, les troubles graves de la personnalité notamment lors d'une crise suicidaire. Mais pour certaines pathologies, la contrainte peut être néfaste pour le lien thérapeutique et sera réservée aux situations d'exception, comme pour l'anorexie par exemple, lors d'un risque vital immédiat. De même en addictologie, on connaît le faible impact sur l'évolution de la contrainte qu'on réservera aux épisodes dépressifs ou mises en danger.

Il existe deux procédures de soins psychiatriques sous contrainte : à la demande d'un tiers (SPDT) et sur décision du représentant de l'état (SPDRE).

Les SPDT seront envisagés quand les troubles mentaux rendent impossible le consentement et que l'état mental impose des soins immédiats assortis d'une surveillance médicale constante, justifiant une hospitalisation complète, ou régulière (programme de soins). La demande du tiers sera rédigée par un membre de la famille du malade ou par toute personne bienveillante justifiant de relations avec le malade antérieures à la demande, à l'exclusion des personnels soignants exerçant dans l'établissement. Cette demande manuscrite comprend les nom, prénom, date, lieu de naissance, profession et domicile du demandeur, précise la nature des relations avec le patient, est accompagnée de la photocopie de la CNI ou du titre de séjour et sera datée, signée. Deux certificats initiaux, réalisés par des médecins inscrits à l'Ordre, de moins de 15 jours, sont nécessaires, le premier pouvant être établi par tout médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil, le second pouvant émaner d'un médecin qui peut travailler dans l'établissement d'accueil. Ces certificats circonstanciés, précis, motivés décrivent les symptômes, démontrent la perte de la capacité à consentir et justifient du caractère adapté et proportionné de la mesure à l'état du patient. Le séjour du patient aux urgences doit être le plus réduit possible, n'excédant pas 24 heures, (voire 48 heures par exception) afin d'organiser au plus vite son transfert dans un établissement habilité. La décision d'admission est prise par le directeur de l'établissement d'accueil.

En cas d'impossibilité à réunir deux certificats du fait d'une situation d'urgence, la **procédure d'urgence (SPDTU)**, « *Lorsqu'il existe un risque grave d'atteinte à l'intégrité du malade* », ne nécessite qu'un seul certificat médical pouvant être rédigé par un médecin de l'établissement ou non.

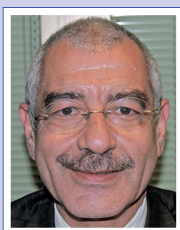
Les soins psychiatriques en péril imminent (SPPI) s'appliquent « *Lorsqu'il s'avère impossible d'obtenir une demande et qu'il existe un péril imminent pour la santé de la personne, constaté par un certificat médical* ». Dès lors, un seul certificat suffit rédigé par un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil et qui peut ne pas être psychiatre. Cette mesure s'envisage en cas d'impossibilité d'obtenir une demande d'un tiers soit du fait de son absence, soit si ce dernier refuse de signer la demande malgré un risque immédiat à l'intégrité du patient. Toutes les démarches de recherche de tiers doivent être tracées dans dossier

Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état (SPDRE) sont indiqués quand il existe des « *Troubles mentaux nécessitant des soins et compromettant la sûreté des personnes ou portant atteinte, de façon grave,*

à l'ordre public ». Dans ce cas, un seul certificat médical est nécessaire, ne pouvant émaner d'un psychiatre de l'établissement d'accueil. C'est le représentant de l'état dans le département qui prononce, par arrêté, l'admission en soins psychiatriques. En cas de danger imminent pour la sûreté des personnes et si le comportement relève de troubles mentaux manifestes, attesté par un avis médical, toutes les mesures provisoires nécessaires seront prises par le maire et à Paris le commissaire de police, pour une **SPDRE d'urgence**. L'arrêté provisoire sera alors confirmé par le préfet dans les 48 H.

Pour toutes les formes de prise en charge, dans les 24 heures, un examen somatique complet doit être réalisé et tracé dans le dossier. Un certificat médical confirmera ou non la nécessité de la mesure. Dans les 72 heures, un certificat médical proposera le cadre de la suite de la prise en charge : maintien en hospitalisation complète ou mise en place d'un programme de soins, sous plusieurs modalités : hospitalisation à temps partiel, soins ambulatoires, soins à domicile.

Il existe un contrôle systématique par le juge des libertés et de la détention (JLD) pour toute hospitalisation sous contrainte, de l'ensemble de la mesure, dans un délai de 12 jours.



La certification électronique des décès

Docteur Armand SEMERCIYAN, *Vice-Président du CD92OM*

Deux nouveaux modèles de certificats de décès sont entrés en vigueur au 01/01/2018 suite au décret du 21 avril 2017 est venu modifier le contenu et les modalités de transmission des certificats de décès. La transmission des certificats de décès peut à présent s'effectuer de façon dématérialisée

Pour télétransmettre les certificats de décès il convient de se connecter pour la première fois sur CertDc : <https://sic.certdc.inserm.fr> au moyen de sa carte CPS et télécharger l'application mobile sur son smartphone (IOS / Android). Pour les connexions ultérieures, celles-ci pourront se faire soit par carte CPS soit par identifiant et mot de passe définis lors de la première connexion.

En cas de besoin il est possible de contacter l'assistance téléphonique de l'application :

CertDc au : 01 44 76 97 44

La rémunération pour l'établissement des certificats délivrés au domicile y compris dans le cadre d'une hospitalisation à domicile, dans un établissement social ou médico-social par les médecins libéraux (conventionnés et non conventionnés) dans le cadre de leur activité libérale et par les médecins salariés des centres de santé la nuit entre 20h et 8h, le samedi, le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié de 8h à 20h est fixée forfaitairement à 100 euros.

Ce forfait est versé par les régimes d'assurance maladie obligatoire sans avance de frais de la famille.

Liste des médecins décédés du 11 octobre 2017 au 11 avril 2018

Dr CELESTIN HENRY – 7 avril 1928 – 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Dr CHOPPY ETIENNE – 29 août 1928 – 92410 VILLE D AVRAY
Dr COUSIN JACQUELINE – 23 septembre 1946 – 92370 CHAVILLE
Dr DALCIET RENE – 10 mai 1926 – 92310 SEVRES
Dr DOUBLET GEORGETTE – 9 mars 1923 – 92140 CLAMART
Dr GUT JEAN-PIERRE – 12 décembre 1938 – 92400 COURBEVOIE
Dr LEDOUX CLAUDE – 3 août 1926 – 92150 SURESNES
Dr LEROLLE PAUL – 27 décembre 1938 – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Dr MARAT PHILIPPE – 31 juillet 1950 – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Dr MOLINARI MICHEL – 22 août 1933 – 92320 CHATILLON
Dr MONAT YVES – 6 août 1933 – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Dr NAVENNEC MARCELLE – 14 septembre 1923 – 75015 PARIS
Dr SAHRAIE HASSAN – 24 mars 1947 – 94340 JOINVILLE LE PONT
Dr SCHWEITZER JEAN-LOUIS – 30 décembre 1953 – 92700 COLOMBES
Dr TAYART DE BORMS PHILIPPE – 9 janvier 1955 – 92340 BOURG LA REINE
Dr VENENY SYLVIE – 24 avril 1958 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT



Merci

Docteur Benoit Jerry PAPON, *Conseiller Ordinal*

Oui, oui c'est bien à toi que je dis : **MERCI**.

À toi, cher(e) consœur/confrère qui n'a pas fait subir un redoutable « classement vertical » à ce bulletin d'information du conseil de l'ordre des Hauts-de-Seine.

Au CDOM 92, nous sommes parfaitement conscients qu'entre la lettre d'information de la CARMF, de la MACSF, de la mutuelle Santé/Retraite complémentaire, de la banque et de toutes les nombreuses revues auxquelles nous nous sommes abonnés au fil du temps, il est difficile de ne pas vouloir faire « place nette » sur ce bureau !

Bureau, ou *s'accumonele** moult documents administratifs, tous plus importants les uns que les autres, pour ; l'hôpital, la clinique, le cabinet, la fac, la sécu, l'URSSAF, l'URPS, l'AGA, le comptable, les impôts, les DPC/FMC. Et encore, nous avons de la chance car RTL ou RMC ne nous écrivent pas, ouf.

MERCI, encore car c'est probablement toi qui a pris le temps de lire les « professions de foi » des candidats aux dernières élections du conseil départemental. Ceci est très louable car cela évite le vote « à la grille de LOTO » qui fait abstraction de l'abnégation des confrères qui se sont impliqués dans les missions dévolues aux ordinaires par les textes du code de la santé publique et qui les ont assurées avec intégrité pendant des années.

MERCI, aussi d'avoir eu la force de prendre un stylo pour cocher les noms sur le bulletin de vote, ensuite dans un effort significatif, tu l'as plié et tu l'as glissé dans une première enveloppe, puis dans une seconde et, c'est probablement dans un moment d'une rare lucidité que tu t'es dit : "je vais la poser dans l'entrée pour être sûr de la poster dans les temps».

Alors oui, je te dis : UN GRAND et UN VRAI **MERCI** pour avoir tourné le dos à l'immense cohorte de tous ceux qui font partie : des NON votants, des abstentionnistes, des *procrastinateurs**, des amnésiques, des passifs, des lassés ou pire des NON concernés.

MERCI, d'avoir pris le temps de voter pour ceux qui se proposent bénévolement de bloquer une demi-journée de leur semaine de travail (souvent, bien plus pour les membres du bureau) pour tenter d'éviter qu'un grief se transforme en une plainte et mène un confrère devant la chambre disciplinaire (et lui éviter ainsi d'être broyé par cette expérience de plus en plus fréquente : il est si facile de porter plainte contre un médecin !).

Ou encore, à celle/celui-ci qui va consacrer ses après-midi et/ou ses soirées à organiser et penser le site Web du CDOM 92 et rédiger la lettre d'information que vous recevez dans votre boîte mail et qui n'a d'autre but que de rendre l'ordre plus transparent et plus proche de vous.

Ou elle/lui qui va en dépit des embouteillages, rejoindre l'équipe judiciaire qui vient saisir un dossier au cabinet médical ou à l'hôpital et s'assurer que le secret médical ne sera pas bafoué.

MERCI, oui, **MERCI** d'avoir compris que 335 € n'est pas le prix du caducée ! Mais bien celui d'une indépendance administrative ! Que ces 335 € permettent en grande partie de rémunérer les personnels d'une exceptionnelle compétence et aux nombreuses qualités qui enregistrent, vérifient, archivent : adresses, diplômes, qualifications, changement d'établissement afin que le tableau de l'ordre soit fiable. Personnels qui

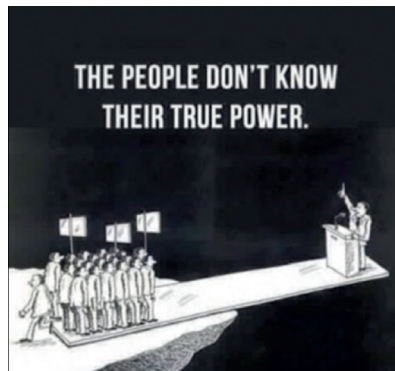
assistent quotidiennement les conseillers ordinaires qui reçoivent et instruisent doléances, plaintes certes, mais aussi qui tentent de répondre à toutes vos interrogations et parfois à vos dilemmes. Conseillers ordinaires à qui vous venez de confier la délicate tâche de vous représenter et de faire entendre VOTRE voix dans toutes les institutions et organismes qui interagissent avec le corps médical et ceci que vous soyez salarié ou libéral, dans le public ou le privé, dans un laboratoire, une

collectivité, une entreprise et aujourd'hui nous ont rejoint les médecins militaires. Alors oui, qui que vous soyez, nous représenterons vos valeurs car nous savons qu'être médecin n'est pas simplement exercer un métier.

MERCI également d'avoir compris qu'il ne s'agit pas là d'une contribution à un syndicat professionnel mais bien de ce qui garantit la pérennité d'un « conseil de médecins » indépendants de toute tutelle, uniquement dévoués à la défense des valeurs éthiques morales et déontologiques des médecins dans l'intérêt des patients.

Oui, l'ordre sait que la consultation à 25 Euros nous place en avant dernière position de tous les pays Européens, juste devant les Tchèques.

Oui, l'ordre sait que le caducée n'a pas été respecté lorsque votre pare-brise porte la trace du passage du « fisc à casquette », aujourd'hui remplacé par un ticket d'imprimante portable automatiquement généré par un logiciel dernier cri alors que le DMP en est toujours à ses balbutiements après une vingtaine d'années de tests et de millions d'Euros...



Et NON, ce n'est pas la mission de l'ordre de faire « sauter les PV » ou de vous encourager à vous syndiquer (seule une centaine d'entre vous le sont à la chambre syndicale du 92 sur 8500 médecins du département !).

NON, l'ordre ne vous demandera pas de « bloquer le périph » pour qu'on reconnaisse enfin votre engagement et la responsabilité que vous portez quotidiennement ! Pour qu'on arrête de vous surcharger, d'imprimés à remplir, de logiciels à maîtriser pour télétransmettre (ceci dans le but de libérer du personnel habituellement dédié aux remboursements des patients et l'affecter aux

contrôles de VOS prescriptions !) alors que votre mission et ce pourquoi vous exercez : c'est juste de prendre soin !

Entendez le bien, l'ordre c'est VOUS, vous lui donnez sa force et son poids dans les institutions.

Aujourd'hui la voix de l'ordre, c'est celle des 17 % votants ! Mais que les consœurs et confrères qui ont oublié le bulletin sur leur bureau se rassurent, nous serons là pour les représenter, leur répondre et pour les accueillir.

* Mot créé à la demande de l'auteur pour faire valoir ce que de droit...

Tableau départemental

Liste des qualifications

SEANCE du 11 au 31 octobre 2017

ABADA FARID BM - BIOLOGIE MEDICALE
 ABERCHIH-DAHMANE JIHANE PE - PEDIATRIE
 AFANASIEV VADIM NE - NEUROLOGIE
 ALIMI JOHANNA MG - MEDECINE GENERALE
 APELBAUM HENRI 91 - MEDECINE GENERALE
 ATGER-LALLIER LAURA PE - PEDIATRIE
 BADEA-DARIE OANA PS - PSYCHIATRIE
 BEDDIAF AHMED OP - OPHTALMOLOGIE
 BELMEHDI RACHID PS - PSYCHIATRIE
 BOBET MATHIEU AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 BOLOT-MOULIN FLORENCE 22 - GYNECOLOGIE
 MEDICALE ET OBSTETRIQUE
 BORGHESE OTTAVIA CG - CHIRURGIE GENERALE
 BOUCHER-BRETON BRIGITTE
 24 - GYNECOLOGIE MEDICALE
 BOUDRET GENEVIEVE 77 - MEDECINE DU TRAVAIL
 BRAULT MELANIE MG - MEDECINE GENERALE
 CABEL LUC OM - ONCOLOGIE OPTION MEDICALE
 CABRAL DOMINIQUE RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 CARO ROJAS FEDERICO PS - PSYCHIATRIE
 CHABANNE REMY MG - MEDECINE GENERALE
 CHOINIER PIERRE-MARIE
 AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 CORDIER ANNE-GAEL
 GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 COSTA GUILLAUME PE - PEDIATRIE
 COULAND JULIETTE BM - BIOLOGIE MEDICALE
 CULOMA JENNIFER MG - MEDECINE GENERALE
 DALLEMAGNE CLEMENCE PS - PSYCHIATRIE
 DANIELOU MARIE GH - GASTRO-ENTEROLOGIE
 ET HEPATOLOGIE
 DE PREMORREL-HIGGONS ALIX PS - PSYCHIATRIE
 DEPOERS-BEAL CHARLOTTE
 GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 DUMESNIL JULIEN

GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 FAIZ HADI PS - PSYCHIATRIE
 GARCIN LAURE PE - PEDIATRIE
 GENTY THIBAUT AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 GERI GUILLAUME DRE - REANIMATION
 GIOVINAZZO DAVIDE CG - CHIRURGIE GENERALE
 GRAIGNIC AURELIE
 AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 GRICHY LESLIE PS - PSYCHIATRIE
 GUILLET MATTHIEU NP - NEPHROLOGIE
 PR HAULON STEPHAN
 DL - CHIRURGIE VASCULAIRE
 ICHOU-UZAN LAURE
 AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 JAGER MARION GH - GASTRO-
 ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
 JEANNIN BENEDICTE
 AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 JOUFFRIAULT JENNIFER RF - MEDECINE
 PHYSIQUE ET READAPTATION
 JOURNO GABRIELLE RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 KALHORPOUR NEGAR
 GY - GYNECOLOGIE MEDICALE
 KASSOUL AICHA AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 LAHANA ARMAND PE - PEDIATRIE
 LAMBERT SIXTINE
 GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 LAUVRAY-BOUILLET CAROLINE
 90 - MEDECINE GENERALE
 LEVY PHILIPPE MG - MEDECINE GENERALE
 LEVY ALEXANDRE BM - BIOLOGIE MEDICALE
 LORENZO DIANE GH - GASTRO-
 ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
 MARTINAND CELINE DG - GERIATRIE
 MASSON LAURE

GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 MERAT STEPHANE AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 MOISSON LOUIS CM - RADIOLOGIE ET
 MALADIES VASCULAIRES
 MORVAN ANTOINE CG - CHIRURGIE GENERALE
 NICOL PAULINE CG - CHIRURGIE GENERALE
 ORVILLE MARION CG - CHIRURGIE GENERALE
 PARVANESCU ALINA-ELENA
 CG - CHIRURGIE GENERALE
 PISHVAIE DORSA GH - GASTRO-
 ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
 PLANTE PATRICE 91 - MEDECINE GENERALE
 PONS FRANCOIS CC - CHIRURGIE
 THORACIQUE ET RADIO-VASCULAIRE
 RAAD JADE GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
 RAFAEK GEORGE RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 RAYNAUD LUCAS RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 ROBELLAZ SIMON MG - MEDECINE GENERALE
 SABBAGH SARAH AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 SAINT MARTIN CAROLINE SS - SANTE
 PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE
 SEVENIER FRANCK 90 - MEDECINE GENERALE
 SIEKIERANSKA PAULE 48 - OPHTALMOLOGIE
 SLAOUI HAKIM DU - CHIRURGIE UROLOGIQUE
 SOLER RAPHAEL CG - CHIRURGIE GENERALE
 SYLVESTRE RAPHAELLE
 CG - CHIRURGIE GENERALE
 TAVEIRA MELANIE PE - PEDIATRIE
 THES JACQUES AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 VAUR-LAFON CLAIRE PE - PEDIATRIE
 VAYLET FABIEN PN - PNEUMOLOGIE
 VIDAL FRANCOIS RH - RHUMATOLOGIE

SEANCE du 8 novembre 2017

AL MUBARAK MAHER CV - CHIRURGIE
 VISCERALE ET DIGESTIVE
 ALTAR ADRIEN MG - MEDECINE GENERALE
 ARANA RIAD AC - ANATOMIE
 ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
 BATIER-LEFEVRE MARIE PS - PSYCHIATRIE
 BEDBENDER MARION MG - MEDECINE GENERALE
 BEKKOUCHE-KHENE KARIMA
 MG - MEDECINE GENERALE
 BLOC SEBASTIEN AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 BROTHIER CLAIRE MG - MEDECINE GENERALE
 CANOUI ETIENNE MI - MEDECINE INTERNE
 CATAJAR NATHALIE 90 - MEDECINE GENERALE
 CERF NICOLAS CG - CHIRURGIE GENERALE
 CHAIB MOHAMED AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 CHANEL LAURA DP - CHIRURGIE PLASTIQUE
 RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE
 CHRIQUI DAVID MG - MEDECINE GENERALE
 CHROSTEK HERVE MG - MEDECINE GENERALE
 CODORNIU ANAIS AR - ANESTHESIE-REANIMATION
 COGNE MELANIE RF - MEDECINE
 PHYSIQUE ET READAPTATION
 DARIER AURELIE MG - MEDECINE GENERALE

DE SAINT-AUBERT NICOLAS
 DU - CHIRURGIE UROLOGIQUE
 DE ZELICOURT TIPHAINE
 MG - MEDECINE GENERALE
 DJENNAOUI SADJI MG - MEDECINE GENERALE
 DUCOUDRAY ROMAIN CG - CHIRURGIE GENERALE
 EL KHATIB NEVINE PE - PEDIATRIE
 FLAHAULT ADRIEN NP - NEPHROLOGIE
 GALIMARD SOPHIE MG - MEDECINE GENERALE
 GRANT CAROLINE MG - MEDECINE GENERALE
 HAULOT ARTHUR 59 - MED PHYSIQUE
 ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES
 HORODYCKID CATHERINE NC - NEUROCHIRURGIE
 KANSO FREDERIC CG - CHIRURGIE GENERALE
 KESSALI LAGHAL DG - GERIATRIE
 LAROCHE EMMANUELLE EM - ENDOCRINOLOGIE,
 DIABETE, MALADIES METABOLIQUES
 LE GOFF CLOTILDE PE - PEDIATRIE
 MAILLOT SYLVIE MT - MEDECINE DU TRAVAIL
 MIGNOT MATHILDE PE - PEDIATRIE
 PINEAU VIRGINIE DP - CHIRURGIE PLASTIQUE
 RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE
 RIOLI DIANE DV - DERMATOLOGIE VENERELOGIE
 ROCHA PAULO
 06 - RADIOLOGIE ET
 MALADIES VASCULAIRES

SANCHEZ MATTHIEU DO - CHIRURGIE
 ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE
 SELLIER-VICENTE ANNE-SOPHIE
 MG - MEDECINE GENERALE
 SIAUVE NATHALIE RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 SOLIMAN HEITHEM GH - GASTRO-
 ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
 SOUEDAN VAEL OP - OPHTALMOLOGIE
 TAWFIKI MALIKA DG - GERIATRIE
 TESZNER DANIELLE 55 - PSYCHIATRIE
 THIERRY MARIE-LISE GH - GASTRO-
 ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
 THIRY TRISTAN RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 TLIBA LAURENT 90 - MEDECINE GENERALE
 VALBOUSQUET LAURA RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE
 VUILLAUME MARTINE MGS - MEDECINE
 GENERALE NON QUALIFIEE
 ZHANG NORBERT RD - RADIOLOGIE
 ET IMAGERIE MEDICALE

SEANCE du 14 mars 2018

ABID MAHOMED 91 - MEDECINE GENERALE
AIMOT-MACRON SABINE
GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
ARAGNO VITTORIA OP - OPHTALMOLOGIE
BIFULCO LELIO
CV - CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
BILHOU REJANE MG - MEDECINE GENERALE
BITSIS THEODOSIOS
CM - CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES
BLANC TIMOTHEE MG - MEDECINE GENERALE
CASTET ELIZABETH 24 - GYNECOLOGIE MEDICALE
CHUNE VALERIE BM - BIOLOGIE MEDICALE
COUJARD ERIC 90 - MEDECINE GENERALE
COURTOIS-AMIOT PAULINE
MG - MEDECINE GENERALE
DAMIANI MARIE THERESE 55 - PSYCHIATRIE
DELON MYRIAM 90 - MEDECINE GENERALE
DESROZIERES MARIE MG - MEDECINE GENERALE
DESTINVAL CHRISTELLE
CG - CHIRURGIE GENERALE

DOUBI SAMIRA MG - MEDECINE GENERALE
DRAK ALSIBAI MOHAMED KINAN AC - ANATOMIE
ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
DUFAY ROMAIN MG - MEDECINE GENERALE
DUPERON ALEXANDRE MG - MEDECINE GENERALE
DUPONT CHRISTOPHE 50 - PEDIATRIE
EL KHOURI-FARGELAT MARJA
04 - BIOLOGIE MEDICALE
FABRE DIANE PS - PSYCHIATRIE
FOUCHARD ARNAUD SS - SANTE PUBLIQUE
ET MEDECINE SOCIALE
GOMEZ GARCIA DE LA BANDA MARTA
PE - PEDIATRIE
GROH MATTHIEU MG - MEDECINE GENERALE
HAGUENAUER DIDIER DG - GERIATRIE
HURDUC ANCA IOANA
GH - GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
IDDOUAR LYNDA
GH - GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
LAMBERT CATHERINE 91 - MEDECINE GENERALE

MATHEY ELENA
DV - DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE
MILED NESRINE PE - PEDIATRIE
MLYNSKI AMELIE DL - CHIRURGIE VASCULAIRE
MONIRA SYLVIE 90 - MEDECINE GENERALE
MOOROU GAPILLAY NADARAJEN
MG - MEDECINE GENERALE
MOUBARAK GHASSAN
CM - CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES
RALAMBOSON SENDRA
AR - ANESTHESIE-REANIMATION
RKAIN DAVID CG - CHIRURGIE GENERALE
ROY SOPHIE GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
SCRIZZI ALOIS MG - MEDECINE GENERALE
SEKKATE SAKINA
OM - ONCOLOGIE OPTION MEDICALE
TANDJAOUL-LAMBIOTTE HAMDANE
91 - MEDECINE GENERALE
YORDANOVA YORDANKA NC - NEUROCHIRURGIE

SEANCE du 11 avril 2018

AIT OUSSAID OMAR DG - GERIATRIE
ASLANGUL ELISABETH MI - MEDECINE INTERNE
BEGUE JEAN-CLAUDE 91 - MEDECINE GENERALE
BEGUE JOSETTE 91 - MEDECINE GENERALE
BUONANNO ROSARIA MT - MEDECINE DU TRAVAIL
CHAU AMELIE CG - CHIRURGIE GENERALE
CANTANT LUCIE PS - PSYCHIATRIE
COUTANT MARIE-LAURENCE 48 - OPHTALMOLOGIE
CROIXMARIE FRANCOIS MG - MEDECINE
GENERALE
DE LAITRE-LESUEUR VIRGINIE 90 - MEDECINE
GENERALE
DE VIAL ELISABETH 48 - OPHTALMOLOGIE
DELIMBEUF NICOLAS PS - PSYCHIATRIE
DEMARCO OLIVIER SS - SANTE PUBLIQUE ET
MEDECINE SOCIALE
DI PALMA MARIO OM - ONCOLOGIE OPTION
MEDICALE

EL HAFIDI IMAD DG - GERIATRIE
EVEN MARC GO - GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
GOURSOT YVES CM - CARDIOLOGIE ET MALADIES
VASCULAIRES
GUILLON JEAN 91 - MEDECINE GENERALE
GUILLOT-RAIMBAUD BEATRICE 91 - MEDECINE
GENERALE
HAROUN AHCENE MG - MEDECINE GENERALE
HELLY DE TAURIERS PIERRE PN - PNEUMOLOGIE
HMIDA NABIL CC - CHIRURGIE THORACIQUE ET
CARDIO-VASCULAIRE
IONESCU CRISTINA MT - MEDECINE DU TRAVAIL
JOUSSAIN CHARLES RF - MEDECINE PHYSIQUE ET
READAPTATION
LACH ISABELLE 49 - OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
LAPERGUE BERTRAND NE - NEUROLOGIE
MAIRE FABRICE MG - MEDECINE GENERALE
MAMOU GREGOR PE - PEDIATRIE

MARIAUX DE SERRES THIBAUT AR - ANESTHESIE-
REANIMATION
MOLL MARIE-CHRISTINE 91 - MEDECINE GENERALE
NOUHAUD CHARLOTTE MG - MEDECINE
GENERALE
PETRE-LAZAR BEATRICE MGS - MEDECINE
GENERALE NON QUALIFIEE
PIROZZI FABRIZIO CM - CARDIOLOGIE ET
MALADIES VASCULAIRES
RODRIGO SEBASTIAN RD - RADIOLOGIE ET
IMAGERIE MEDICALE
ROSSET CHARLOTTE MG - MEDECINE GENERALE
SUMANARU DORIN PE - PEDIATRIE
TABAH-FISCH ISABELLE 32 - MEDECINE INTERNE
VERGEZ JEAN-MICHEL 90 - MEDECINE GENERALE
VERRAT ANNE MG - MEDECINE GENERALE

Petites Annonces

Cession

CLICHY LA GARENNE (92- HAUTS DE SEINE)

Médecin généraliste conventionné secteur 1 depuis 42 ans à Clichy-la-Garenne cède gracieusement patientèle, mobilier et matériel pour cause de cessation d'activité et retraite immédiate. Nous vous attendons.

Proximité immédiate avec 3 pharmacies, tous spécialistes, para médicaux, hôpital Beaujon...

Chiffre d'affaire important.

Cession gratuite pour continuité de soins dans quartier Ouest de Clichy.

Contact : Dr Olivier MEYER ☎ 06 16 28 23 47 ✉ contactducabinetmedical@gmail.com

Offres d'emploi

MÉDECIN CONSEIL (92- HAUTS DE SEINE)

Le Régime Spécial de Sécurité Sociale des Industries Électriques et Gazières recherche des Médecins Conseils en Ile-de-France (92, 91, 78). Ces postes, à temps partiel, sont compatibles avec la poursuite d'une activité libérale. Le médecin conseil du régime spécial a un rôle de contrôle, d'expertise médico-sociale et de conseil. Pour toutes questions, vous pouvez contacter le médecin conseil régional.

Contact : Docteur Dominique VON SECKENDORFF ☎ 01.82.24.96.70 ✉ dominique.vonseckendorff@enedis-grdf.fr

RHUMATOLOGUE (92- NEUILLY-SUR-SEINE)

Recherche Rhumatologue pour intégrer SCM située 169 avenue Achille Peretti. Beau potentiel, cabinet neuf 13m² hors parties communes. Contact : Docteur Corine TEMAN ☎ 06.22.48.94.71 ✉ cteman@free.fr

MÉDECIN GÉNÉRALISTE (92- RUEIL-MALMAISON)

L'établissement de Santé Mentale de Rueil-Malmaison/Neuilly, recrute médecin généraliste (temps plein) **poste à pourvoir immédiatement** - CDI - CCN FEHAP 51 - Adresser demande et CV.

Contact : Denis MATHIEU ☎ 07 89 86 46 01 ✉ dmathieu1@mgen.fr

MÉDECIN CARDIOLOGUE ET ORL (92- CHATILLON)

Centre Municipal de Santé, recherche médecin cardiologue et ORL pour vacation. Pour les modalités, contacter le directeur Mr Julien BILLIARD ☎ 01 58 07 24 70 ✉ cms.direction@chatillon92.fr

INSCRIPTION DU 11 AU 31 OCTOBRE 2017

M. ABADA FARID	H	CLAMART	M ^{me} JAGER MARION	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} ABERCHIH-DAHMANE JIHANE	H	COURBEVOIE	M ^{me} JEANNIN BENEDICTE	H	CLAMART
M. AFANASIEV VADIM	S	SURESNES CEDEX	M ^{me} JOUFFRAULT JENNIFER	H	SURESNES CEDEX
M ^{me} ALIMI JOHANNA	Rp	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} JOURNO GABRIELLE	H	ST CLOUD
M. APELBAUM HENRI	S	GARCHES	M ^{me} KALHORPOUR NEGAR	H	ST CLOUD
M ^{me} ATGER-LALLIER LAURA	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} KASSOUL AICHA	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} BADEA-DARIE OANA	S	ANTONY	M. LAHANA ARMAND	H	COLOMBES CEDEX
M. BEDDIAF AHMED	L	NANTERRE	M ^{me} LAMBERT SIXTINE	H	NEUILLY SUR SEINE CEDEX
M. BELMEHDI RACHID	L	CLICHY	M ^{me} LAUVRAY-BOUILLET CAROLINE	L	ST CLOUD
M. BOBET MATHIEU	H	SURESNES CEDEX	M. LEVY PHILIPPE	S	LE PLESSIS ROBINSON
M ^{me} BOLOT-MOULIN FLORENCE	H	CLAMART	M. LEVY ALEXANDRE	H	CLAMART
M ^{me} BORGHESE OTTAVIA	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} LORENZO DIANE	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} BOUCHER-BRETON BRIGITTE	L	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} MARTINAND CELINE	H	NANTERRE CEDEX
M ^{me} BOUDRET GENEVIEVE	S	NANTERRE	M ^{me} MASSON LAURE	H	ST CLOUD
M ^{me} BRAULT MELANIE	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M. MERAT STEPHANE	S	LE PLESSIS ROBINSON
M. CABEL LUC	H	ST CLOUD	M. MOISSON LOUIS	H	LE PLESSIS ROBINSON
M. CABRAL DOMINIQUE	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M. MORVAN ANTOINE	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M. CARO ROJAS FEDERICO	H	SEVRES	M ^{me} NICOL PAULINE	H	CLICHY CEDEX
M. CHABANNE REMY	S	LA GARENNE COLOMBES	M ^{me} ORVILLE MARION	H	CLICHY CEDEX
M. CHOINIER PIERRE-MARIE	H	CLICHY CEDEX	M ^{me} PARVANESCU ALINA-ELENA	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} CORDIER ANNE-GAEL	H	CLAMART	M ^{me} PISHVAIE DORSA	H	CLICHY CEDEX
M. COSTA GUILLAUME	H	GARCHES	M. PLANTE PATRICE	S	LA GARENNE COLOMBES
M ^{me} COULAND JULIETTE	L	COLOMBES	M. PONS FRANCOIS	Rp	GIF SUR YVETTE
M ^{me} CULOMA JENNIFER	H	GARCHES	M. RAAD JADE	H	CLAMART
M ^{me} DALLEMAGNE CLEMENCE	H	CHATENAY MALABRY	M. RAFEK GEORGE	H	CLAMART
M ^{me} DANIELOU MARIE	H	CLAMART	M. RAYNAUD LUCAS	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} DE PREMORTEL-HIGGONS ALIX	H	COLOMBES CEDEX	M. ROBELLAZ SIMON	L	LEVALLOIS PERRET
M ^{me} DEPOERS-BEAL CHARLOTTE	H	COLOMBES CEDEX	M ^{me} SABBAGH SARAH	H	CLAMART
M. DUMESNIL JULIEN	L	ANTONY	M ^{me} SAINT MARTIN CAROLINE	H	ST CLOUD
M. FAIZ HADI	H	ASNIERES SUR SEINE	M. SEVENIER FRANCK	L	RUEIL MALMAISON
M ^{me} GARCIN LAURE	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} SIEKIERANSKA PAULE	Rp	NEUILLY SUR SEINE
M. GENTY THIBAUT	H	LE PLESSIS ROBINSON	M. SLAOUI HAKIM	H	SURESNES CEDEX
M. GERI GUILLAUME	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M. SOLER RAPHAEL	H	LE PLESSIS ROBINSON
M. GIOVINAZZO DAVIDE	H	COLOMBES CEDEX	M ^{me} SYLVESTRE RAPHAELLE	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} GRAIGNIC AURELIE	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} TAVEIRA MELANIE	H	CLAMART
M ^{me} GRICHY LESLIE	H	COLOMBES	M. THES JACQUES	H	LE PLESSIS ROBINSON
M. GUILLET MATTHIEU	H	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} VAUR-LAFON CLAIRE	S	BAGNEUX
M. HAULON STEPHAN	S	LE PLESSIS ROBINSON	M. VAYLET FABIEN	L	MEUDON LA FORET
M ^{me} ICHOU-UZAN LAURE	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M. VIDAL FRANCOIS	H	BOULOGNE BILLANCOURT

INSCRIPTION DU 8 NOVEMBRE 2017

M. AL MUBARAK MAHER	H	ST CLOUD	M ^{me} GRANT CAROLINE	H	COLOMBES CEDEX
M. ALTAR ADRIEN	H	COLOMBES CEDEX	M. HAULOT ARTHUR	Rp	COURBEVOIE
M. ARANA RIAD	H	ST CLOUD	M ^{me} HORODYCKID CATHERINE	S	SURESNES CEDEX
M ^{me} BATIER-LEFEVRE MARIE	H	ANTONY CEDEX	M. KANSO FREDERIC	S	SURESNES CEDEX
M ^{me} BEDBEDER MARION	H	CLICHY CEDEX	M. KESSALI LAGHAL	S	GENNEVILLIERS
M ^{me} BEKKOUCHE-KHENE KARIMA	S	RUEIL MALMAISON	M ^{me} LAROCHE EMMANUELLE	L	BOULOGNE BILLANCOURT
M. BLOC SEBASTIEN	L	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} LE GOFF CLOTILDE	H	CLAMART
M ^{me} BROTHIER CLAIRE	Rp	COURBEVOIE	M ^{me} MAILLOT SYLVIE	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M. CANOUI ETIENNE	H	CLICHY CEDEX	M ^{me} MIGNOT MATHILDE	Rp	BOURG LA REINE
M ^{me} CATAJAR NATHALIE	S	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} PINEAU VIRGINIE	H	ST CLOUD
M. CERF NICOLAS	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} RIOLI DIANE	S	COURBEVOIE
M. CHAIB MOHAMED	H	NANTERRE CEDEX	M. ROCHA PAULO	S	LEVALLOIS PERRET CEDEX
M ^{me} CHANEL LAURA	L	LA GARENNE COLOMBES	M. SANCHEZ MATTHIEU	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M. CHRIQUI DAVID	Rp	COLOMBES	M ^{me} SELLIER-VICENTE ANNE-SOPHIE	L	ST CLOUD
M. CHROSTEK HERVE	S	COURBEVOIE	M ^{me} SIAUVE NATHALIE	H	COLOMBES CEDEX
M ^{me} CODORNIU ANAIS	H	CLICHY CEDEX	M. SOLIMAN HEITHEM	H	COLOMBES CEDEX
M ^{me} COGNE MELANIE	H	GARCHES	M. SOUEDAN VAEL	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} DARIER AURELIE	Rp	CLICHY	M ^{me} TAWFIKI MALIKA	S	RUEIL MALMAISON
M. DE SAINT-AUBERT NICOLAS	L	ANTONY	M ^{me} TESZNER DANIELE	Re	BOURG LA REINE
M ^{me} DE ZELICOURT TIPHAINE	L	MEUDON LA FORET	M ^{me} THIERRY MARIE-LISE	H	COLOMBES CEDEX
M. DJENNAOUI SADJI	H	COLOMBES CEDEX	M. THIRY TRISTAN	H	GARCHES
M. DUCOUDRAY ROMAIN	L	MEUDON LA FORET	M. TLIBA LAURENT	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} EL KHATIB NEVINE	L	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} VALBOUSQUET LAURA	H	CLAMART CEDEX
M. FLAHAULT ADRIEN	Rp	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} VUILLAUME MARTINE	Re	CLAMART
M ^{me} GALIMARD SOPHIE	S	BOULOGNE BILLANCOURT	M. ZHANG NORBERT	H	BOULOGNE BILLANCOURT

INSCRIPTION DU 13 DÉCEMBRE 2017

M. AGMAN ANTOINE	H	CLICHY CEDEX	M. JOSSERAND JULIEN	H	SURESNES CEDEX
M ^{me} ALBERT-DUFROIS HELENE	H	ST CLOUD	M. JULLA JEAN-BAPTISTE	Rp	ST CLOUD
M ^{me} ARNAUTU LIGIA	S	SEVRES	M ^{me} KANTIN SOPHIA	S	MALAKOFF
M ^{me} ASSEMAT LAURA	Rp	MONTROUGE	M ^{me} KARTAS SANA	Rp	SURESNES
M ^{me} AWWAD ALYAE	L	ASNIERES SUR SEINE	M ^{me} KOLAKOWSKA EDYTA	S	CHATILLON
M ^{me} BEMER PAULINE	H	GARCHES	M. LANGAGNE THIBAUT	L	SCEAUX
M ^{me} BENETEAU ANNE	Rp	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} LECONTE VERONIQUE	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M. BEUZON STEPHANE	S	GENNEVILLIERS	M. MAGHOO AJMAL	S	LEVALLOIS PERRET CEDEX
M. BOUCHY NICOLAS	H	LEVALLOIS PERRET CEDEX	M. MARANI LIONEL	S	NANTERRE
M. BOUHEDJA NABIL	L	LA GARENNE COLOMBES	M ^{me} MARIUT IULIA	S	NANTERRE
M. BOURGUIGNON MICHEL	H	FONTENAY AUX ROSES	M ^{me} MARLIERE CHRISTINE	H	CLICHY
M ^{me} CAHUZAC CAMILLE	Rp	ANTONY	M ^{me} MAROUS MIGUELLE	H	ST CLOUD
M ^{me} CESCON LAURE	Rp	ASNIERES SUR SEINE	M. MARRAS FEDERICO	S	NANTERRE
M. COATANTIEC YVES	S	SURESNES CEDEX	M ^{me} MERCEDES RAQUEL	L	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} COMPTE MYRIAM	S	CLICHY	M. MERLIER JEAN FRANCIS	L	MALAKOFF
M. CONTANT MATTHIEU	L	SCEAUX	M. MEZIANE BACHIR	H	NEUILLY SUR SEINE CEDEX
M ^{me} D'ARAILH LYDIE	H	ISSY LES MOULINEAUX	M. MEZIANI LYES	L	ANTONY
M. DAGOUAT JEAN-BAPTISTE	L	GENNEVILLIERS	M ^{me} MOREL PAULINE	L	CLICHY
M ^{me} DAVOST CAMILLE	Rp	BOULOGNE BILLANCOURT	M. NSOTA MBANGO JEAN-FABRICE	Rp	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} DAYAN LEA	Rp	COURBEVOIE	M ^{me} PAPADOPOULOS-DEGRANDSART A.	Rp	CLAMART
M. DENARIE AURELIEN	S	NANTERRE	M ^{me} PAPIN JACQUELINE	S	ISSY LES MOULINEAUX
M. DESMARIE BERTRAND	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M. PEREZ-CUADRADO ROBLES Enrique	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} DEVILLERS MAGDALENA	L	COLOMBES	M ^{me} PETRESCU MIRUNA	S	GARCHES
M ^{me} ELLRODT HELENE	Rp	MONTROUGE	M. PHILIP CHARLES ANDRE	H	ST CLOUD
M. FAKORELLIS PIERRE	S	CHATILLON	M ^{me} PROCOPI ANDROULA	Rp	PUTEAUX
M. FOURATI MONTASSAR	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} PURCELL YVONNE	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} FRANCOIS ANAIS	H	GARCHES	M. PUY VINCENT	H	CLAMART
M ^{me} FRETIN LAURE	S	LEVALLOIS PERRET	M. RASCETTI ROBERTO	H	CLAMART
M. GAUCHER STEPHANE	L	LA GARENNE COLOMBES	M ^{me} RAVASSE PERRINE	H	CLICHY CEDEX
M ^{me} HADZIC AIDA	Rp	LA GARENNE COLOMBES	M ^{me} RECCHIA CELINE	Rp	ASNIERES SUR SEINE
M ^{me} HUANG NATHALIE	Rp	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} ROUGIER-TOUBERT AMANDINE	H	ANTONY CEDEX
M ^{me} HUSSENET CLAIRE	Rp	BOURG LA REINE	M ^{me} SAADOUN CARINE	SA	
M. JANECEK ELIE	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} SATTONNET FLORENCE	H	SURESNES CEDEX

INSCRIPTION DU 13 DÉCEMBRE 2017 (suite)

M ^{me} SCHNEIDER MARIE	H	BOURG LA REINE	M ^{me} VINCHANT MARIE	H	CLAMART
M. TAOUACHI RABAH	H	ST CLOUD	M. VU TUAN ANH	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} THARMARATNAM STEPHANIE	S	COLOMBES	M ^{me} WANG YUTING	H	ST CLOUD
M ^{me} THIBAUT LUCIE	S	ST CLOUD	M ^{me} WAUTIER ANNE	Rp	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} TOPER CECILE	L	ST CLOUD	M ^{me} ZAFAR SAMIYA	Rp	BOIS COLOMBES
M. VAITTINADA AYAR PRABAKAR	H	CLICHY CEDEX			

INSCRIPTION DU 10 JANVIER 2018

M. AMAR JULIEN	Rp	COURBEVOIE	M ^{me} MELO ABRANTES ANDREIA	H	CLAMART
M. BEUZÉBOC PHILIPPE	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} MICHEL CHLOE	Rp	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} BOISSON-DURIX CAROLINE	S	NANTERRE CEDEX	M. MIMOUNI CHARLES	Rp	NEUILLY SUR SEINE
M. CATALAN-LERMA FRANCISCO	R	CHATILLON	M. MOCELLIN NICOLAS	SA	ISSY LES MOULINEAUX
M ^{me} CAUDAL CAMILLE	S	SCEAUX CEDEX	M. OLLIER VINCENT	H	CLAMART
M ^{me} CENTORRINO ROBERTA	H	CLAMART	M. QUERCHEFANI NAOUFEL	S	SURESNES CEDEX
M. COSTEMALE-LACOSTE J.-FRANCOIS	H	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} PALAZZO CLEMENCE	H	GARCHES
M ^{me} DE CARVALHO CECILE	L	RUEIL MALMAISON	M. PEREZ GERARD	S	GARCHES
M ^{me} DELVAL ANNE	L	COURBEVOIE	M ^{me} RAHIM DJAMILA	Rp	MONTROUGE
M. EID TOUFIC	Rp	SURESNES	M ^{me} SCHNEIDER DOMINIQUE	SA	BRUNOY
M ^{me} GIZARD ANNE-SOPHIE	H	NEUILLY SUR SEINE CEDEX	M. SIEBERT MATTHIEU	Rp	BOURG LA REINE
M ^{me} GRILLON SOPHIE	L	BOURG LA REINE	M. THAI ERIC	SA	ANTONY
M ^{me} GUINEBRETIERE PATRICIA	Rp	CLAMART	M. TOUBOUL RAPHAEL	H	ST CLOUD
M ^{me} HAIN ELISABETH	H	CLICHY CEDEX	M ^{me} VIGO GIULIA	H	CLAMART
M ^{me} LAURENCE JEANNE	H	ANTONY CEDEX	M ^{me} VUONG SLAOU CLAIRE	L	CHATILLON
M ^{me} LENGLINE HELENE	L	ANTONY	M ^{me} WARMOES ELODIE	H	CLAMART
M. LEVY ALEXANDRE	Rp	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} WILMOT-ROUSSEL HORTENSE	L	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} MAJHADI LOUBNA	H	SURESNES CEDEX			

INSCRIPTION DU 14 FÉVRIER 2018

M. ALLORY YVES	H	ST CLOUD	M. HEBBAR NOUR-EDDINE	Rp	LE PLESSIS ROBINSON
M ^{me} ASMAR JENNIFER	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} HOROPCHUC MANUELA	H	ASNIERES SUR SEINE
M ^{me} BABOUCHE SONIA	Rp	BAGNEUX	M ^{me} JOFFRE CHRISTELLE	L	CHAVILLE
M. BADER GEORGES	L	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} KARA MONA	Rp	NEUILLY SUR SEINE
M. BATJOM EMMANUEL	SA	CLAMART	M ^{me} LAFFOND-PRIEUX CHRISTELLE	S	NEUILLY SUR SEINE
M. BERTHUIN JEAN-MICHEL	S	ST CLOUD	M. LE BIHAN JEAN-MARIE	L	ANTONY
M. BONNET STEPHANE	SA	CHATILLON	M ^{me} LE FEVRE ESVET	L	RUEIL MALMAISON
M ^{me} BOONE THAIS	H	CLAMART	M ^{me} LE FOLL NATHALIE	L	CLAMART
M ^{me} BOUIGHAMEDANE-GALLAIS Fadma	S	NANTERRE	M. LEGAGNEUX RAPHAEL	L	FONTENAY AUX ROSES
M. CASSIANO FRANCESCO	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} NADEL CLARA	Rp	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} CATINAT LUCIE	S	COLOMBES	M ^{me} NAVEZ JULIE	H	COLOMBES CEDEX
M ^{me} CERQUEIRA NATHALIE	Rp	ASNIERES SUR SEINE	M ^{me} NGUYEN DUY STEPHANIE	S	CLICHY
M ^{me} CESARIO ELSA	H	CLICHY CEDEX	M ^{me} NUVOLI-FRON ALEXANDRA	Rp	LE PLESSIS ROBINSON
M. CESCAU ARTHUR	L	LEVALLOIS PERRET	M. OHANNESSIAN ROBIN	SA	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} COCHEREAU DELPHINE	S	LEVALLOIS PERRET CEDEX	M ^{me} OZIEL JOELLE	Re	CHATOU
M ^{me} CURAJOS IRINA	L	MEUDON LA FORET	M ^{me} PATOUILLET MARIE	Rp	ISSY LES MOULINEAUX
M. DE COURVILLE GREGOIRE	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} PEYOIS MONIQUE	H	GARCHES
M ^{me} DESOUTTER MARIE ASTRID	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} PHILIPPOTEAU CLAIRE	S	LEVALLOIS PERRET CEDEX
M ^{me} DOREY MARIE	S	LEVALLOIS PERRET	M ^{me} PIERRE CATHERINE	S	COURBEVOIE
M ^{me} DUMBAKLY NICOLE	H	CLAMART	M. POT ETIENNE	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M. DUMONT LOUIS-MARIE	H	COLOMBES CEDEX	M ^{me} PUISSANT DOMINIQUE	S	COLOMBES
M ^{me} EL AYYOUBI RIDA	H	LE PLESSIS ROBINSON	M ^{me} ROCA MARIA	S	COLOMBES
M ^{me} ELIEZ CHRISTINE	H	NANTERRE CEDEX	M. SAHNOUN MOHAMED	H	CLAMART
M ^{me} FAIVRE CHRISTINE	S	SURESNES CEDEX	M ^{me} SAID SOPHIE	H	SURESNES
M ^{me} FRONTALI ALICE	H	CLICHY CEDEX	M. SCOTTE FLORIAN	H	SURESNES CEDEX
M ^{me} GAUTRON MARIE-ASTRID	H	CLICHY CEDEX	M. TAUPIN GUILLAUME	Rp	MEUDON LA FORET
M ^{me} GHEZAL SIHEM	L	BOULOGNE BILLANCOURT	M. TITREVILLE RUDY	H	GARCHES
M ^{me} GOULA MARIA	S	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} VUILLARD CONSTANCE	H	COLOMBES
M ^{me} HADDOUR NABILA	L	NEUILLY SUR SEINE	M. WESTERMANN DIDIER	S	CHATILLON
M ^{me} HAMELIN AUREORE	L	NEUILLY SUR SEINE	M. ZYLBERBERG HERVE	L	NEUILLY SUR SEINE

INSCRIPTION DU 14 MARS 2018

M. ABID MAHOMED	Re	CHATILLON	M ^{me} FABRE DIANE	H	SURESNES
M ^{me} AMOT-MACRON SABINE	L	NEUILLY SUR SEINE	M. FOUCHARD ARNAUD	SA	ANTONY
M ^{me} ARAGO VITTORIA	H	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} GOMEZ GARCIA DE LA BANDA Marta	H	GARCHES
M. BIFOLCO LELIO	H	COLOMBES	M. GROH MATTHIEU	H	SURESNES CEDEX
M ^{me} BILHOU REJANE	Rp	GENNEVILLIERS	M. HAGUENAUER DIDIER	H	COLOMBES CEDEX
M. BITSIS THEODOSIOS	S	CHATILLON CEDEX	M ^{me} HURDUC ANCA IOANA	H	CLICHY CEDEX
M. BLANC TIMOTHEE	L	CLICHY	M ^{me} IDDOUAR LYNDIA	S	SURESNES CEDEX
M ^{me} CASTET ELIZABETH	S	LA GARENNE COLOMBES	M ^{me} LAMBERT CATHERINE	S	ST CLOUD
M ^{me} CHUNE VALERIE	L	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} MATHEY ELENA	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M. COUJARD ERIC	S	SURESNES CEDEX	M ^{me} MILED NESRINE	H	ST CLOUD
M ^{me} COURTOIS-AMIOT PAULINE	H	CLICHY CEDEX	M ^{me} MLYNSKI AMELIE	SA	LE PLESSIS ROBINSON
M ^{me} DAMIANI MARIE THERESE	Re	MONTROUGE	M ^{me} MONIRA SYLVIE	S	NANTERRE
M ^{me} DELON MYRIAM	H	RUEIL MALMAISON CEDEX	M. MOOROU GAPILLAY NADARAJEN	Rp	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} DESROZIERS MARIE	S	SURESNES CEDEX	M. MOUBARAK GHASSAN	L	NEUILLY SUR SEINE
M ^{me} DESTINVAL CHRISTELLE	Rp	LEVALLOIS PERRET	M ^{me} RALAMBOSON SENDRA	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} DOUBI SAMIRA	S	LEVALLOIS PERRET	M. RKAIN DAVID	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M. DRAK ALSIBAI MOHAMED KINAN	L	MALAKOFF	M ^{me} ROY SOPHIE	Rp	ISSY LES MOULINEAUX
M. DUFAU ROMAIN	L	NEUILLY SUR SEINE	M ^{me} SCRIZZI ALOIS	S	ST CLOUD
M. DUPÉRON ALEXANDRE	Rp	ASNIERES SUR SEINE	M ^{me} SEKKATE SAKINA	S	SURESNES CEDEX
M. DUPONT CHRISTOPHE	L	BOULOGNE BILLANCOURT	M. TANDJAOUI-LAMBLOTTE HAMDANE	S	ST CLOUD
M ^{me} EL KHOURI-FARGELAT MARJA	L	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} YORDANOVA YORDANKA	H	CLAMART CEDEX

INSCRIPTION DU 11 AVRIL 2018

M. AIT OUSSAID OMAR	S	VILLENEUVE LA GARENNE	M. HELLY DE TAURIERS PIERRE	H	BOULOGNE BILLANCOURT
M ^{me} ASLANGUL ELISABETH	H	COLOMBES CEDEX	M. HMIDA NABIL	L	NEUILLY SUR SEINE
M. BEGUE JEAN-CLAUDE	Re	CHATENAY MALABRY	M ^{me} IONESCU CRISTINA	S	CLICHY
M ^{me} BEGUE JOSETTE	Re	CHATENAY MALABRY	M. JOUSSAIN CHARLES	H	GARCHES
M ^{me} BUONANNO ROSARIA	S	ISSY LES MOULINEAUX	M ^{me} LACH ISABELLE	Rp	LEVALLOIS PERRET
M ^{me} CHAU AMELIE	H	CLICHY CEDEX	M. LAPERGUE BERTRAND	H	SURESNES CEDEX
M ^{me} CONTANT LUCIE	H	CLAMART	M. MAIRE FABRICE	Rp	ISSY LES MOULINEAUX
M ^{me} COUTANT MARIE-LAURENCE	S	ANTONY	M. MAMOU GREGOR	H	SCEAUX CEDEX
M. CROIXMARIE FRANCOIS	S	BOULOGNE BILLANCOURT	M. MARIAUX DE SERRES THIBAUT	S	SURESNES CEDEX
M ^{me} DE LAITRE-LESUEUR VIRGINIE	S	LEVALLOIS PERRET CEDEX	M ^{me} MOLL MARIE-CHRISTINE	S	PUTEAUX
M ^{me} DE VIAL ELISABETH	S	PARIS LA DEFENSE CEDEX	M ^{me} NOUHAUD CHARLOTTE	H	COLOMBES CEDEX
M. DELIMBEUF NICOLAS	S	BOULOGNE BILLANCOURT	M ^{me} PETRE-LAZAR BEATRICE	S	COURBEVOIE
M. DEMARCO OLIVIER	S	MONTROUGE	M. PIROZZI FABRIZIO	H	LE PLESSIS ROBINSON
M. DI PALMA MARIO	S	NEUILLY SUR SEINE CEDEX	M. RODRIGO SEBASTIAN	L	ISSY LES MOULINEAUX
M. EL HAFIDI IMAD	S	RUEIL MALMAISON	M ^{me} ROSSET CHARLOTTE	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M. EVEN MARC	H	SURESNES CEDEX	M. SUMANARU DORIN	H	LE PLESSIS ROBINSON
M. GOURSOT YVES	H	SURESNES CEDEX	M ^{me} TABAH-FISCH ISABELLE	S	BOULOGNE BILLANCOURT
M. GUILLON JEAN	L	NEUILLY SUR SEINE	M. VERGEZ JEAN-MICHEL	S	RUEIL MALMAISON
M ^{me} GUILLOT-RAIMBAUD BEATRICE	S	ANTONY CEDEX	M ^{me} VERRAT ANNE	S	SURESNES CEDEX
M. HAROUN AHCENE	H	NANTERRE CEDEX			

Légendes : H : Hospitalier – L : Libéral – Re Retraité – Rp : Remplaçant – SA : Sans activité – S : Salarié

Sites distincts d'exercice autorisés dans les Hauts-de-Seine

SEANCE du 11 octobre 2017

Docteur Olivier GALL – spécialiste en anesthésie-réanimation
1^{er} site : Hôpital Necker, 149 rue de Sèvres – 75743 PARIS Cedex 15
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Nathaniel STROUMZA-ESCOFFIER – spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
1^{er} site : Hôpital Tenon, 4 rue de la Chine – 75020 PARIS
2^e site : au sein du groupe Ambroise Paré, Pierre Cherest et Hartmann – 25-27 bd Victor Hugo, 5 rue Pierre Cherest et 26 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Caroline GEYL – spécialiste en gynécologie-obstétrique
1^{er} site : 95 av. de La Bourdonnais – 75007 PARIS
2^e site : Hôpital Américain – 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Rafia TIR – spécialiste en endocrinologie, diabète, maladies métaboliques
1^{er} site : Centre de santé COSEM, 6 av. César Caire – 75008 PARIS
2^e site : 22/24 rue Olympe de Gouges – 92600 ASNIERES

SEANCE du 8 novembre 2017

Docteur Géraud VARENNE – spécialiste en médecine générale – capacité en angiologie
1^{er} site : 22 Place des Arts – 92500 RUEIL MALMAISON
2^e site : Clinique du Val d'Or, 14 rue Pasteur -92210 SAINT CLOUD

SEANCE du 13 décembre 2017

Docteur Selma TURKI – spécialiste en psychiatrie
1^{er} site : 7 rue Andrieux – 75008 PARIS
2^e site : Clinique des Pervenches, 18 rue des Moulins à Vent – 92260 FONTENAY-aux-ROSES

Docteur Nathaniel STROUMZA-ESCOFFIER – spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
1^{er} site : 110 rue La Boétie – 75008 PARIS
2^e site : Clinique la Montagne, 10 rue de la Montagne – 92400 COURBEVOIE et Clinique LAMBERT – 67 av. Foch – 92250 LA GARENNE COLOMBES

Docteur Benjamin DELOISON – spécialiste en gynécologie-obstétrique
1^{er} site : Centre d'Echographie de l'Odéon, 122 bd Saint Germain – 75006 PARIS
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Vicken TOPOUCHIAN – spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie
1^{er} site : 30 av. du Président Wilson – 75016 PARIS
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Hélène ADDA – spécialiste en psychiatrie
1^{er} site : 17 rue des Acacias – 75017 PARIS
2^e site : Médipole, 468 bd des Provinces Françaises – 92000 NANTERRE

Docteur Benjamin AZOULAY – spécialiste en ORL et chirurgie cervico-faciale
1^{er} site : 50 av. Jean Jaurès – 78390 BOIS D'ARCY
2^e site : Clinique du Val d'Or, 14-16 rue Pasteur – 92211 SAINT CLOUD Cedex

Docteur Nicolas PINAR – spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie
1^{er} site : IHFB, Site Kleber, 4 rue Kleber – 92309 LEVALLOIS
2^e site : 52 rue Louis Rouquier – 92300 LEVALLOIS

Docteur Sébastien WARTELLE – spécialiste en orl et chirurgie cervico-faciale
1^{er} site : Centre spécialisé pédiatrique paris Monceau, 2 rue Dulong – 75017 PARIS
2^e site : Clinique Marcel SEMBAT, 105 av. Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Docteur Vanessa GAYET – spécialiste en Gynécologie-obstétrique
1^{er} site : 15 rue Faradey – 75017 PARIS
2^e site : Clinique Pierre Cherest, 5 rue Pierre Cherest – 92200 NEUILLY-sur-SEINE

Docteur Fabien HAYATE – spécialiste en Ophtalmologie
1^{er} site : 7 av. du Cep – 78300 POISSY
2^e site : MEDIPOLE, 468 bd des Provinces Françaises – 92000 NANTERRE

Sites distincts d'exercice autorisés dans les Hauts-de-Seine (suite)

SEANCE du 10 janvier 2018

Docteur François PETIT – spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
1^{er} site : 184 rue de l'Université – 75007 PARIS
2^e site : Clinique HARTMANN, 26 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Mahasti SAGHATCHIAN – spécialiste en oncologie option médicale
1^{er} site : 16 rue Gaston de Caillavet – 75015 PARIS
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY - s-SEINE

SEANCE du 14 février 2018

Docteur Valérie SALQUES – qualifiée en médecine générale – Acupuncteur
1^{er} site : 24 rue Baratte Cholet – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
2^e site : Clinique HARTMANN, 26 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur BEN ARFI Moncef – spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
1^{er} site : RMX, 80 av. Félix Faure – 75015 PARIS
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY - s-SEINE

Docteur SAPORTA François – spécialiste en chirurgie urologique
1^{er} site : 40 avenue du Président Wilson – 75116 PARIS
2^e site : Clinique Lambert, 65 av. Foch – 92250 La Garenne Colombes et clinique des Martinets, 97 av. Albert 1^{er} – 92500 Rueil Malmaison

SEANCE du 14 mars 2018

Docteur Anis ADHOUM – spécialiste en anesthésie réanimation
1^{er} site : CHP SAINTE MARIE, 1 rue Christian Barnard – 95520 OSNY
2^e site : Hôpital Américain, 63 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY - s-SEINE

SEANCE du 11 avril 2018

Docteur Caroline TICHOUX – spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
1^{er} site : 50 av. Jean Jaurès -78390 BOIS D' ARCY
2^e site : 109 bis av. Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-s- SEINE

Docteur Hadi BENOSMAN – spécialiste en gastro-entérologie et hépatologie
1^{er} site : Hôpital européen Georges Pompidou, 20 rue Leblanc – 75015 PARIS
2^e site : Hôpital Privé d'Antony, 1 rue Velpeau – 92160 ANTONY

Docteur Rachel PESSIS – spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
1^{er} site : 47 rue Spontini – 75116 PARIS
2^e site : Clinique Pierre Cherest, 5 rue Pierre Cherest – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Majid VALIOLLAHPOUR-AMIRI – spécialiste en gastro-entérologie et hépatologie
1^{er} site : Hôpital Européen de Paris – La Roseraie – 120 Avenue de la République – 93300 AUBERVILLIERS
2^e site : Centre Chirurgical des Princes – 13 Rond-Point André Malraux – 92100 BOULOGNE

Docteur BARON Patrick – qualifié en médecine générale
1^{er} site : 17 bd du Général Leclerc – 95100 ARGENTEUIL
2^e site : Centre médical de la Gare des Grésillons, 32 rue Olympes de gouges – 92600 ASNIERES

Docteur SMAALI Hassen – spécialiste en chirurgie urologique
1^{er} site : Hôpital Privé Parly II, 21 rue Moxouris – 78150 LE CHESNAY
2^e site : clinique du Val d'Or, 14/16 rue pasteur – 92211 SAINT CLOUD

Docteur COLAS Edouard – spécialiste en ophtalmologie
1^{er} site : 14 rue Pasteur – 91120 PALAISEAU
2^e site : Hôpital Privé d'Antony – 92160 ANTONY

Docteur Arthur CESCOU – spécialiste en cardiologie et maladies vasculaires
1^{er} site : 37, rue Louis Rouquier – 92300 LEVALLOIS PERRET
2^e site : Centre chirurgical Ambroise Paré, 27 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Docteur Sarkis TAIFOUR – spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
1^{er} site : Hôpital René Dubos, 6 av. de l'Île de France – 95300 PONTOISE
2^e site : Centre chirurgical Ambroise Paré, 25/27 bd Victor Hugo – 92200 NEUILLY-s-SEINE

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux

Au 4^e trimestre 2017 et 1^{er} trimestre 2018

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR Christian HUGUE

Outre les missions au siège du Conseil liées à sa fonctions (litiges, doléances, inscription des jeunes médecins, affaires courantes etc...) a représenté l'Ordre les :

2 octobre, 13 février : Commission « Echo du Régional » (CROM IdF-Paris)

3 octobre : Audience Conciliations

9 octobre, 4 décembre, 15 janvier, 12 février : Bureau du CROM IdF (Paris)

16 octobre : Formation au CROM « les écrits non prescriptifs de soin » (Paris)

19, 20 et 21 octobre : Congrès National du CNOM (Palais des Congrès – Paris)

25 octobre : Réunion Inter-Ordres (Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (Puteaux))

9 novembre : Réunion avec les Professionnels de Santé (Mairie de Clamart)

13 novembre : Assemblée Générale du CROM IdF (Paris)

16 novembre : Entretien avec la Direction de la CPAM 92 (Nanterre)

21 novembre : Table ronde « Hospitalisation sans consentement » (Dr V. CHARLOT – CROM92 – Levallois Perret)

22 novembre : Réunion AMR 92 (Dr B. VUILLEMIN – St Cloud)

23 novembre : Symposium : Fertilité et Maladies rares (Cité U – Paris 14^e)

28 novembre : Entretien avec le Personnel du CROM IdF (Paris)

11 décembre : Atelier de Préparation Lundi déontologique CROM IdF (Paris)

15 décembre : Retraite des Prs P. ESCOURROU et ROYANT-PAROLA

18 décembre, 26 mars : Comité de coordination Inter-Ordres (Dr ESCOBEDO – CROM IdF)

10 janvier : Vœux du CROM92 (Levallois Perret)

16 janvier : Vœux des Sages-Femmes au CROM92 (Levallois Perret)

22 janvier : Commission Jeunes Médecins : le secret (Dr GARAT – CROM IdF – PARIS)

23 janvier : Vœux du CROM IdF (Paris)

26 janvier : Amicale des Médecins de la Banlieue Sud

29 janvier : Réunion sur la radicalisation au CROM IDF avec l'ARS (Paris)

1^{er} février : Médiation (CROM92 – Levallois Perret)

5 février : Commission Salariés/PH – CROM IdF (Paris)

6 février : Commission Informatique au CROM92 (Levallois Perret)

14 février : Election du Bureau du CROM92 (Levallois Perret)

20 février : Table ronde « médecine prédictive » (CROM92 – Levallois Perret)

5 mars : Commission Jeunes Médecins : Fiche sur le comportement

16 mars : Audience au CROM92 (Levallois Perret)

19 mars : Assemblée Générale du CROM (Paris)

27 mars : ARS – ONDPS (Pierre OUAHNHON – Benoît SCHLEMMER)

LE DOCTEUR Jean-Alain CACAULT

Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :

10 janvier : Vœux du CROM92 (Levallois Perret)

16 janvier : Vœux des Sages-Femmes au CROM92 (Levallois Perret)

22 janvier : CROM Atelier sur le Secret Professionnel (Paris)

6 janvier : Vœux Réunion Hôpital St Cloud

29 janvier, 21 mars : Bureau ADK 92

14 février : Election du Bureau du CROM92 (Levallois Perret)

20 février : Table ronde « médecine prédictive » (CROM92- Levallois Perret)

2 mars : SYNGOF

14 mars : Conseil de Surveillance Hôpital de Neuilly

15 mars : Amicale médecins de Nanterre

21 mars : Bureau de l'UIB

23 mars : Assemblée Générale Pasteur – AGMF

24 mars : Assemblée Générale du CNOM (Paris)

26 mars : Commission de Coordination CROM IdF (Paris)

LE DOCTEUR Jacques CARDEY

Trésorier, outre les rendez-vous nécessités par sa charge, a représenté l'Ordre les :

13 novembre : Assemblée générale du CROM IDF-Paris

5 décembre : Réunion Référents Sécurité – CROM IDF-Paris

18 décembre : Comité de Coordination Inter-Ordre d'IDF - CROM IDF-Paris

29 janvier : Réunion d'information sur la radicalisation, CROM IDF-Paris

19 mars : Assemblée générale CROM IDF-Paris

20 mars : Saisie de dossier Hôpital Privé Antony

24 mars : Assemblée générale du CNOM-Paris

26 mars : Comité de Coordination Inter-Ordre d'IDF- CROM IDF-Paris

LES VICE-PRÉSIDENTS,

Outre leurs missions liées à leur fonction (permanence, accueil des jeunes médecins, affaires courantes...)

LE Docteur Véronique THYS

11 octobre : Commission d'éthique « le don d'organes, le lien pour une nouvelle vie » (CROM92 – Levallois Perret)

16 octobre : Formation au CROM « les écrits non prescriptifs de soin » (Paris)

19 et 20 octobre : Congrès National du CNOM (Palais des Congrès - Paris)

23 octobre, 12 février : Réunion comité médical ADK 92 « cancer colorectal » (Nanterre)

25 octobre : Réunion des Ordres des Professionnels de Santé (Puteaux)

21 novembre : Table ronde « soins psychiatriques sous contrainte » (CROM92- Levallois Perret)

25 novembre : Colloque de l'Association Française des Femmes Médecins « les enfances à risques » au Sénat (Paris)

28 novembre : Accueil à mon cabinet d'une consœur pour inscription ordinale

10 janvier : Vœux du Président du CROM92 (Levallois Perret)

29 janvier : Réunion sur la radicalisation au CROM IDF avec l'ARS (Paris)

6 février : Commission Informatique au CROM92 (Levallois Perret)

14 février : Election du Bureau du CROM92 (Levallois Perret)

20 février : Table ronde « médecine prédictive » (CROM92 – Levallois Perret)

14 mars : Permanence d'aide locale à l'installation à la DT-ARS 92 à Nanterre

24 mars : Assemblée Générale du CNOM (Paris)

LE Docteur Armand SEMERCIYAN

8 novembre : Commission PDSA au CROM (Paris)

9 novembre : Déjeuner des Professionnels de Santé à la Mairie de Clamart (Clamart)

13 novembre : Assemblée Générale du CROM (Paris)

21 novembre : Table ronde « soins psychiatriques sous contrainte » (CROM92- Levallois Perret)

5 décembre : Audience de la Chambre Disciplinaire de 1^{ère} instance du CROM (Paris)

Activités des Conseillers (suite)

7 décembre : CODAMUPS-TS (Nanterre)
12 décembre : Séance d'information certificat de décès dématérialisés – ARS DT92 (Nanterre)
14 décembre : Audience de la Section des Assurances Sociales au CROM (Paris)
17 janvier : Rencontre avec l'ARS au sujet des certificat de décès au siège du CDOM92 (Levallois Perret)
19 janvier : Conseil Territorial de Santé des Hauts de Seine (Nanterre)
15 février : Commission Paritaire Locale (Nanterre)
21 février, 21 mars : Saisie de Dossier (Clamart)
19 mars : Assemblée Générale du CROM (Paris)
22 mars : Assemblée Générale de l'AMLPSA 92 (Garches)

LE DOCTEUR Joël BARDEL

21 novembre : Table Ronde : hospitalisation sans consentement (Dr V. CHARLOT)
Janvier, Février, Mars et Avril : réalisation de la Lettre Mensuelle
10 janvier : vœux du CDOM 92
Mars et Avril : analyse du transfert du site internet
Février : Médiation avec le Président
20 février : Table Ronde : médecine Prédictive

LE DOCTEUR Richard BERTRANDON

20 octobre 2017, 14 décembre, 25 janvier, 29 mars : Commission Surveillance de l'Hôpital STELL (Rueil Malmaison)
28 novembre, 23 janvier, 27 mars : Tribunal des pensions (TGI de Nanterre)
7 décembre : CODAMPUS (Préfecture de Nanterre)
19 janvier : Dépouillement des élections du CDOM 92 (Levallois-Perret)
6 février : Assesseur à la Chambre Disciplinaire de Première Instance du CROM IDF
20 février : Saisie de Dossier
27 mars : Assemblée Générale Réseau Morphée

LE DOCTEUR Philippe BIDAULT

21 novembre : Table ronde « Hospitalisation sous consentement en psychiatrie » (CDOM92 – Levallois Perret)
22 décembre : Assesseur aux Elections du CDOM 92 (Levallois Perret)

LE DOCTEUR André CHEVRANT-BRETON

1^{er} et 15 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Jean-Pierre GASTON-CARRERE

30 octobre 2 septembre : TGI
13-17-23-26 et 30 octobre, 7-8 et 27 novembre, 11-12-13-15-18 et 20 décembre, 11-12-16-23 et 30 janvier, 1^{er}-6 et 13 février : Saisies de dossiers
30 octobre : Réunion Copropriété Loiselet
10 et 24 novembre : Intellicure
4 décembre : HUPIFO
16 et 21 novembre, 14 et 19 décembre, 17 et 30 janvier : Commission CODERST Préfecture

LE DOCTEUR Gérard-Henry GENTY

18 octobre, 15 novembre, 6 décembre, 7 février, 7 mars : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
12 octobre, 14 décembre : C.A Ligue Départementale du Cancer
Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars : Bureau ADK

LE DOCTEUR Marie GUILLOT

8 Novembre, 13 décembre, 10 janvier : Secrétariat de Séance du Conseil
29 novembre : Membre d'une Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
31 janvier : Commission de répartition de Médecine du Travail à L'ARS
2 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Mai An Ngoc HUYNH

29 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Fabienne HABERT

7 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Tanguy KERNEIS

18 octobre, 7 février : Membre d'une Commission Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
7 novembre, 12 mars : Commission Sécurité CROM IDF(Paris)
10 janvier : Vœux du Président du CDOM92 (Levallois Perret)
29 janvier : Réunion sur la radicalisation au CROM IDF avec l'ARS (Paris)
22 janvier, 5 mars : Commission Jeunes Médecins (CROM – Paris)
7 février : Membre d'une Commission Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
22 février : Commission Médecins Généralistes de l'URPS (Paris)
1^{er}-14 et 22 mars : Saisies de dossiers
19 mars : Assemblée Générale du CROM (Paris)
20 mars : Assesseur aux audiences CDPI près du CROM IDF (Paris)
27 mars : Accueil des nouveaux internes en Médecine Générale (URPS)

LE DOCTEUR Jean-Luc LEYMARIE

6 décembre, 3 janvier, 21 février, 7 mars : Membre d'une Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
13 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Roland NOEL

29 mars : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Benoit PAPON

13 octobre : Remise des Bourses AFEM à l'Académie de Médecine
18 octobre : Membre d'une Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
Janvier, Février, Mars : Assesseur aux audiences CDPI près du CROM IDF (Paris)

LE DOCTEUR Mireille REA

7 mars : Membre d'une Commission Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
21 février : Saisie de dossiers

LE DOCTEUR Jacques SEE

18 octobre, 22 et 29 novembre, 3 janvier, 7 février, 7 et 14 mars : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
6 décembre : Médiation (CDOM92 – Levallois Perret)
9 et 23 janvier, 13 et 20 mars : Représentation CDPI (Paris)
27 mars : Commission Nationale de Qualification en Hépatogastroentérologie au CNOM (Paris)

LE DOCTEUR Denis VAILLANT

11 décembre : Assemblée Générale de l'URPS
11 janvier et 15 mars : Amicale médecins de Nanterre
16 janvier : Audience CDPI
21 février : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM92 – Levallois Perret)
27 mars : Saisie de dossiers